A.Z. B 1820 Montreux 1
Postcode 1

JOURNAL FRANZ WEBER

Juillet/août/septembre 2003 No 65 Fr. 5.–

Nos abeilles en danger

Protection animale: les faux d'un ministre

Chère lectrice, cher lecteur

Encouragée et soutenue avec enthousiasme par d'innombrables organisations de défense animale, la Fondation Franz Weber se mobilise pour faire le procès à tous ceux qui tirent les ficelles dans les coulisses des corridas. Ce sera un procès public contre la barbarie. Contre la torture d'animaux sous sa forme la plus abjecte, contre la torture élevée au rang de culture et de tradition. Ce sera un procès public contre la maltraitance d'animaux tolérée par l'Etat, acceptée par l'Etat, encouragée par l'Etat ; un procès contre le mensonge et le sadisme. Un procès public contre un aspect particulièrement condamnable de l'endoctrinement du peuple et de la perversion de la jeunesse. En tout et pour tout, un procès contre l'ultime sarcasme dirigé à l'encontre de la morale humaine, basée, elle, sur l'éthique. Ce sera un procès en faveur de créatures faisant partie intégrante, comme nous-mêmes, de la création, comme le respect que nous leur portons fait partie intégrante de notre dignité humaine.

Le procès aura lieu à Bruxelles, dans la ville où siègent les commissaires de l'UE, ces hommes et ces femmes dont l'influence s'étend sur l'Europe entière et dont le pouvoir de bannir les corridas de l'Europe pourrait s'exercer d'un trait de plume. Qui pense que le combat pour une Europe sans corridas est perdu d'avance ne croit pas en l'homme, ne croit pas en la bonté qui habite des millions d'êtres humains, ne croit pas en une évolution tendant vers le haut, ne croit pas que l'homme, pour son plus grand intérêt, se doit de respecter la création dans sa globalité, et qu'il doit lutter avec actes et paroles pour faire régner ce respect.

En effet, l'abolition des corridas ne peut s'obtenir dans le monde uniquement si nous sommes persuadés de l'aboutissement victorieux de notre démarche. Par le procès devant la Cour internationale de justice des droits de l'animal, des millions d'hommes et de femmes expriment leur conviction que le combat contre les corridas les mènera infailliblement

sur le chemin de la victoire, puisque ce chemin doit exister. Et il existe ! C'est ce chemin qui s'étale devant le monde civilisé que la Fondation Franz Weber empruntera, imperturbable. Elle l'empruntera jusqu'à en atteindre le but. Sous les feux de la rampe, c'est-à-dire en étroite collaboration avec la presse internationale. Tous les médias seront invités au procès – peu importe qu'ils soient pour ou contre les corridas. Car ce combat concerne chaque homme et chaque femme. L'humanité tout entière est concernée.

Ne devons-nous pas à notre génération et à toutes celles qui suivront un engagement sans faille pour le bien-être des créatures qui cohabitent avec nous sur cette terre – et, par là même, de lutter pour notre propre bien-être, synonyme de la dignité humaine ? L'abolition des corridas fait partie de ce bien-être. Fait partie du bien-être de toute l'humanité.

Franz Weber

Le procès aura lieu le 24 novembre 2003 à l'Université Libre de Bruxelles, située au centre de la ville, et plus précisément dans la salle " Eugène Dupréel " pouvant contenir 320 personnes. L'adresse est la suivante : Université Libre de Bruxelles (ULB), Institut de Sociologie, Avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles. L'audience commence à 9 heures du matin et se terminera par la lecture du verdict, à 16 heures, ce qui permettra aux personnes assistant au procès de faire le voyage de retour le soir même. La Cour est composée d'un jury international de neuf personnes appartenant au milieu de la protection des animaux, ainsi que de trois juges. L'accusation est menée par des citoyens espagnols et français éthiquement émancipés. Les inculpés, s'ils se présentent sans avocat ou s'ils sont absents à l'audience, se verront attribuer un défenseur d'office. 10 interprètes assureront la traduction simultanée en allemand, français, anglais et espagnol.

Dans ce numéro

La Dernière Volonté bafouée	3
Les abeilles menacées de disparition	7
Nouvelle chance pour Lavaux	12
Les faux d'un ministre français	14
Nouveau: des produits Grand V	19
Mettre fin aux corridas	20
Parrainage de chevaux	28
Technologie moderne	29
Les lecteurs ont la parole	31
De Brienz à Strasbourg	36

Impressum

Editeur: Franz Weber pour la Fondation Franz Weber et Helvetia Nostra
Rédacteur en chef: Franz Weber
Rédaction: Judith Weber, Walter Fürsprech, Vera Weber
Mise en page: Vera Weber
Impression: Imprimerie Corbaz S.A., 1820 Montreux
Rédaction, Administration: Journal Franz Weber,
case postale, CH-1820 Montreux (Suisse),
tél 021 / 964 24 24 ou 964 37 37. Fax: 021 / 964 57 36.
E-mail: ffw@ffw.ch - Site internet: http://www.ffw.ch
Abonnements: Journal Franz Weber, abonnements, case postale, 1820 Montreux, Tél. 021 / 964 24 24 ou 964 37 37

Tous droits réservés. Reproduction de textes, de photographies ou d'illustrations avec la permission de la rédaction seulement. Toute responsabilité pour des manuscrits, des livres ou autres documents (photos, etc) non commandés est déclinée. CCP: Si vous désirez soutenir le journal ou l'œuvre de Franz Weber par un don, veuillez l'adresser au CCP 18-6117-3, Fondation Franz Weber, 1820 Montreux.

Des lettres jaunes

Un matin du mois de février 2000, une " lettre jaune " arrive à la Fondation Franz Weber. C'était une de ces enveloppes rares, importantes, ayant comme expéditeur un tribunal d'arrondissement ou un juge de paix, et qui ne sont délivrées qu'aux personnes habilitées, contre signature. Une " lettre jaune ", cela signifie presque toujours une bonne nouvelle, pleine d'espoir, quelque chose d'inattendu, un cadeau tombé du ciel, plus précisément peut-être l'annonce d'un héritage. Cette lettre-là, arrivée ce jour précis à Montreux, contenait un message qui était pour nous rien d'autre qu'un miracle : Madame Margrit Scheffmacher, une sympathisante de longue date de notre mouvement, avait légué à la Fondation Franz Weber un quart de sa fortune, à savoir l'importante somme de 82'750 francs.

Comme Franz Weber l'évoquait dans le Journal no 62, ce sont ces cadeaux inattendus, ces " miracles " qui nous permettent, cumulés aux dons de nos membres, de réaliser nos grandes actions en faveur des animaux, estimées dans le monde entier, entre autres : le paradis des chevaux sauvages Franz Weber Territory en Australie, la réserve d'éléphants Fazao-Malfakassa en Afrique de l'Ouest (Togo), la station de protection et d'observation des oiseaux migrateurs au Col de l'Escrinet en Ardèche au sud de la France et, notamment, la Cour Internationale de justice des droits de l'animal, devenue indispensable aujourd'hui.

Mais revenons à notre enveloppe jaune, envoyée par le tribunal d'arrondissement de Zurich, dans laquelle se trouvait, en plus d'une " disposition relative à l'ouverture du testament " rédigée en termes sobres, le testament écrit à la main de Madame Scheffmacher, daté du 12 janvier 1998. C'est avec émotion que nous tenions en nos mains ce document, qui exprimait de façon claire et déterminée. dans une écriture petite, énergique et un peu démodée, le vœu de notre bienfaitrice. Emus par la surprise et la joie causées par cette manne aussi inattendue que miraculeuse, nous ressentions une gratitude empreinte d'émerveillement face à cet être humain qui avait à cœur de faire perdurer notre œuvre et nos animaux en nous laissant, au-delà de sa mort, une preuve de sa générosité.

Un document émerge du passé

Après l'ouverture du testament, bien plus d'une année s'était écoulée sans que quelque chose ne se soit passé, mais ce n'est pas inhabituel. Il est au contraire normal que les délais de recours, les investigations et les formalités durent un laps de temps important avant qu'un legs soit remis ou versé. C'est le 25 juillet 2001 que l'exécutrice testamentaire vira la somme de 82'750 francs, provenant de l'héritage de Madame Margrit Scheffmacher, sur le compte postal de la Fondation Franz Weber. Ce fut un jour heureux de joie et de gratitude pour nous et nos collaborateurs à Montreux.

Cependant, si nous avons constaté plus haut qu'une lettre jaune signifie presque toujours une bonne nouvelle, nous devons mettre l'accent ici sur le mot presque.

Le 1er août 2001, une nouvelle lettre nous parvient du tribunal d'arrondissement de Zurich. Elle nous fait part de l'existence d'un contrat d'héritage, établi en 1986 par Madame Margrit Scheffmacher avec son amie Margrit April (décédée en 1995) se désignant mutuellement comme héritière l'une de l'autre et dans lequel les deux femmes avaient décidé, au cas où elles viendraient à disparaître toutes les deux, de nommer comme bénéficiaires trois organisations caritatives, à savoir la Fédération Suisse des Aveugles, Zurich, l'Association Cantonale d'Aide aux Aveugles, Zurich et l'Association pour la Protection des Animaux à Zurich.

Le tribunal d'arrondissement constate simultanément que le testament de Madame Scheffmacher du 12 janvier 1998 ne subira aucune modification dans l'ordre de succession établi par la défunte (et qui inclut la Fondation Franz Weber), d'autant plus que la testatrice, dans son testament, avait expressément abrogé toutes ses dispositions antérieures parmi lesquelles se trouvait également le contrat d'héritage en question. Le tribunal d'arrondissement précise toutefois que le cas pourra être clos dans ce sens seulement si aucune opposition ne sera formulée contre l'établissement du certificat d'héritier en faveur des héritiers mentionnés dans le testament de feu Madame Scheffmacher.

Et l'opposition arrive ...

Le 7 septembre 2001, les représentants légaux de l'Association pour la Protection des Animaux / Pro Tier écrivent à La Fondation Franz Weber : *" ... la désignation de votre Fondation comme héritier enfreint notre droit de 1/3 à l'héritage, selon le contrat d'héritage. Par conséquent, nous allons user de notre droit à la demande de réduction à votre encontre. Nous avons déposé un recours dans les délais auprès du tribunal d'arrondissement du Zurich contre l'établissement du certificat d'héritier, et nous avons demandé à ce que d'éventuels certificats d'héritier déjà établis soient annulés. Nous demandons à vous et à l'exécutrice du testament de nous faire savoir si cette demande de réduction pourra être traitée à l'amiable, ou si vous pensez qu'un affrontement devant les tribunaux soit nécessaire. Si vous vous opposez à notre prétention, nous vous saurons gré de nous faire connaître vos raisons légales... "*

Face à cette situation, il n'y avait point de doute, ni pour nous, ni pour notre avocat : la seule chose qui comptait, c'étaient les dernières volontés de Madame Margrit Scheffmacher, dans lesquelles elle avait, le 12 janvier 1998, librement disposé de sa fortune. Un " accord à l'amiable ", en d'autres mots un renoncement à l'héritage attribué par la bienfaitrice à notre Fondation, nous paraissait exclu et aurait équivalu à une trahison aussi bien envers sa personne et sa dernière volonté qu'envers nos engagements en faveur de la cause des animaux.

FONDATION FRANZ WEBER

La dernière volonté

par Rudolf Schaller, avocat

Dans son verdict daté du 7 juillet 2003, le Tribunal d'arrondissement de Zurich a déclaré recevable la plainte déposée par l'Association Suisse pour la Protection des Animaux / Pro Tier à l'encontre de la Fondation Franz Weber. Ainsi, le testament de Madame Margrit Scheffmacher daté du 12 janvier 1998 est déclaré invalide et, par conséquent, la Fondation Franz Weber est contrainte de verser à la Société Suisse pour la Protection des Animaux la somme de Fr. 82'750.- déjà perçue.

La Fondation Franz Weber a déposé un recours et continuera à se battre pour que soit respectée la dernière volonté de la donatrice généreuse, feu Madame Margrit Anna Scheffmacher.

Une plainte choquante

La Fondation Franz Weber est extrêmement surprise qu'une organisation d'utilité publique dédiée à la protection des animaux lui intente un procès, après que le partage fut déjà intervenu, basé sur le testament établi le 12 janvier 1998. Il faudrait en principe pouvoir attendre d'une organisation de protection animale qu'elle n'intente aucun procès à la Fondation Franz Weber agissant, elle, comme tout le monde le sait, très efficacement pour la protection des animaux. Chacun d'entre nous connaît la campagne de la Fondation contre les transports abominables des animaux de boucherie, contre les massacres des bébés phoques, contre le meurtre des oiseaux migrateurs. Chacun d'entre nous connaît le paradis des chevaux sauvages de la Fondation Franz Weber en Australie et sa réserve d'éléphants au Togo, et chacun d'entre nous sait que la Cour Internationale pour les droits des animaux, qui organise chaque année des procès à audience internationale en faveur de la protection des animaux, est l'œuvre de la Fondation aussi. Il est choquant, dans ce contexte, qu'une organisation s'appelant Pro Tier (Pour l'Animal) déclenche un procès contre la Fondation Franz Weber.

Avant l'initiation du procès, La Fondation Franz Weber avait proposé de consulter un professeur d'université, spécialiste avéré en droit d'héritage, et de lui demander une expertise. Mais cette proposition avait été rejetée avec, pour conséquence, un procès coûteux dont l'argent aurait pu être utilisé pour la cause des animaux.

Les faits

Madame Margrit Scheffmacher et Madame Margrit April, deux dames retraitées, sans enfants et sans parents successibles, ont conclu le 6 juin 1986 un contrat d'héritage, se désignant mutuellement bénéficiaires, et instituant la Société Suisse de Protection des Animaux / Pro Tier , comme héritière parmi d'autres, en cas de décès des deux dames précitées.

En 1995, Madame Margrit April décède, et Madame Margrit Scheffmacher hérite de sa succession, par ailleurs assez modeste.

En 1996, Madame Hedi Scheffmacher, une cousine de Margrit Scheffmacher, décède et laisse à cette dernière une coquette fortune de Fr. 500'000.-

A la suite de cela, Madame Margrit Scheffmacher annule, par son testament du 12 janvier 1998, toutes ses dispositions testamentaires précédentes et désigne maintenant comme héritière la Fondation Franz Weber, parmi d'autres institutions d'utilité publique. Ainsi, après le partage de l'héritage du 25 juillet 2001, et comme prévu dans le testament, la somme de Fr. 82'750 a été versée à la Fondation Franz Weber.

Peu de temps après, la Société Suisse de Protection des Animaux / Pro Tier se manifeste en demandant à la Fondation Franz Weber le remboursement de cette somme, évoquant le contrat d'héritage du 6 juin 1986. Ce contrat serait toujours en vigueur, et Madame Margrit Scheffmacher n'aurait jamais dû écrire le testament daté du 12 janvier 1998.

La volonté vraie des parties du contrat

Le contrat d'héritage a été conclu en 1986. Son but premier avait été le principe d'entraide en cas de décès de l'une de ces deux dames vivant sous le même toit et n'ayant pas d'héritiers. La désignation d'autres héritiers, au cas où les deux amies viendraient à décéder, a été certainement plutôt du domaine de l'hasard. Il serait illusoire de croire que ces deux dames, en 1986, se seraient fixées définitivement sur la désignation d'éventuels héritiers fidéicommis. Le fait que Madame Margrit Scheffmacher ait désigné, après le décès de son amie, une autre héritière en la Fondation Franz Weber ne lui est certainement pas interdit par le contrat d'héritage.

En outre, il est significatif que les deux dames, qui vivaient dans des conditions modestes, ne pouvaient savoir, à la signature du contrat d'héritage du 6 juin 1986, que Madame Margrit Scheffmacher, après le décès de Madame Margrit April, allait hériter de sa cousine Hedi un demi million de francs ! Hedi a été infirmière et femme diacre. Il est même étonnant de constater qu'elle ait réunie une somme aussi importante – et qu'elle ne l'ait pas léguée à son église. Mais, peu importe, il est exclu que cette dévolution du patrimoine puisse avoir affecté le contrat d'héritage conclu en 1986. Un contrat d'héritage demeure un contrat, pour la conclusion duquel, selon l'article 1 du droit des obligations, " la manifestation de la volonté réciproque et concordante des parties est nécessaire ". La volonté convergente effective ne peut être appliquée à quelque chose

La dernière volonté de Margrit Scheffmacher

Zürich, 12.1.1998

Eigenhändige letztwillige Verfügung

Ich Margrit Anna Scheffmacher geb. am 29. Juli 1917,
Bürgerin von Schaffhausen, wohnhaft Borgstasse 122, 8032 Zürich
verfüge hiermit als meinen letzten Willen was folgt:

1. Ich schliesse meine sämtlichen allfälligen gesetzlichen Erben von der Erbfolge in meinem Nachlass aus und stelle fest dass keiner meiner allfälligen gesetzlichen Erben einen Pflichtanteilsgrund hat.

Ich vermache mein gesamtes Vermögen, welches nach meinem Ableben noch vorhanden ist folgenden Institutionen

1. der kantonale Blindenfürsorgeverein, Luthersstasse 14, 8004 Zürich, 1/8 meines Vermögens.
2. dem Schweizerischen Blindenbund, Stauffacherstasse 30, 8200 Schaffhausen 1/8 meines Vermögens.
3. Der Tierstation ESPERANZA e.V. z.Hd. von Herr Ronny Steinhäuser u. Frau Mena Hunsder, Alpenstr. 19 89055 Erbach - Donaulaup. Konto-Nr. 35 16558. Sparkasse Erbach Bankleitzahl 630500 00. vermache ich 3/8 meines Vermögens
4. Die Fondation Franz Weber CH-1820 Montreux soll 2/8 meines Vermögens erhalten
5. International Relief Service Postfach 26, 8033 Zürich soll 1/8 meines Vermögens erhalten,

Meine antiken von Hand gemalten Schöner Steinzeuge u. Wolmzinnen (Puppenstube) soll für die Waisenkinder von Peter Schwartz verkauft werden

H. Sch.

Seite 2 letztwillige Verfügung Margrit Anna Scheffmacher Zürich 12.1.98

Mein gesamter Hausrat soll ausser verkauft werden ausser der Sekretär meiner Urgrossmutter mit der Tüpfelplatte und die darin gehörende Kommode mit 4 Schubladen, die [redacted] vererbt werden.

~~Der Erbe~~ Meine Goldkette u. Armband von Mutter sowie der Ring mit dem blauen Stein u. den Brillanten soll ausserhalb [redacted] erhalten. Alle mir lieben persönlichen Dinge wie Fotoalbum, Fotobilder in Rähmchen etc, von denen [redacted] genaue Kenntnis hat, wollte ich ihr aussuchen. Der Erlös vom Verkauf meines Hausrats soll als Spende für bedürftige Igel an die Igelstation von Frau Lehmann in Richterswil Reithofstr. Linnau 27 gehen.

Als neue Willensvollstreckerin fungiert Frau Ute Michel Brunnegstr. 8 8820 Wädenswil.

Diese Testament nicht alle vorhergehenden.

Margrit A. Scheffmacher
Borgstr. 122
8032 Zürich

BEGLAUBIGUNG

Diese Fotokopie gibt das Original (-2- Seiten) in allen Teilen richtig wieder.

Zürich, 12. November 1999

BEZIRKSGERICHT ZÜRICH
Die Einzelrichterin:

H. Sch.

dont les parties ne pouvaient supposer l'existence.

Etrange séance de tribunal

Le 22 avril 2003, Madame Judith Weber et Me Rudolf Schaller, avocat, représentent la Fondation Franz Weber lors d'une audience non publique du tribunal d'arrondissement de Zurich. Il était étonnant de constater que le juge fait savoir dès le début qu'il va condamner la Fondation Franz Weber. Mais il est encore plus étonnant de voir qu'à la fin de la séance du tribunal, l'avocat de la partie accusatrice chante de véritables louanges à l'adresse du juge d'arrondissement et le remercie en termes vibrants pour la tenue du procès. Quelque part, ces déclarations concernant des personnes sont pour le moins dérangeantes, d'autant plus que le juge a pour mission de rendre des verdicts au nom de l'état, sans prendre partie et en toute indépendance.

Le verdict était attendu, mais son énoncé est tout de même choquant. D'abord, parce que l'audience n'a pas été publique; ensuite parce que les témoins proposés par la Fondation Franz Weber n'ont pas été entendus. Permettez que je donne ci-dessous un échantillon de la justification du verdict :

Dans son testament du 12 janvier 1998, Madame Margrit Scheffmacher avait écrit :

" Ce testament remplace tous les précédents ". Le tribunal prétend que Madame Scheffmacher n'avait pas l'intention, par cet écrit, d'annuler le contrat d'héritage. " Il ne se trouve donc aucune manifestation de la volonté de la testatrice de ne pas respecter le contrat d'héritage de 1986… " La recherche de la volonté vraie pourtant serait facile dans ce cas : le nouveau testament doit être appliqué, et tous les testaments précédents (y compris le contrat d'héritage) seront remplacés.

La question éthique

Alexandra Rumo-Jungo, professeur d'université à Freiburg (Allemagne), dans la 12ème édition du Code Civil Tuor-Schnyder, prend position par rapport aux questions éthiques soulevées par les contrats d'héritage en général. Elle se demande si " une auto-limitation tellement étendue d'une personne n'aurait pas quelque chose de choquant ou d'immoral " (page 570).

En France, les contrats d'héritage ne sont pas valables, justement parce que le législateur français ne veut pas qu'une personne perde le droit de changer ses dernières volontés, rédigées à un moment précis. La législation allemande prévoit que, dans un premier temps, un quart de la fortune doit être à la libre disposition.

Il y a certes des cas où un contrat d'héritage peut avoir un sens, par exemple quand une personne reçoit dans sa vie, en contrepartie, une assistance. Mais il paraît non conforme aux règles éthiques et au droit en cours que Madame Margrit Scheffmacher apparaisse comme encore liée par le contrat d'héritage du 6 juin 1986 à sa partenaire dans le contrat, au-delà de la mort de celle-ci, et même par rapport à la somme d'un demi million de francs, reçue l'année suivante. Avec la sagesse qui le caractérise, face à de tels cas, le législateur suisse a prévu une législation spéciale dans le cadre du Code Civil, à l'article 27, paragraphe 2 : " Personne ne peut se destituer de la liberté ou se limiter dans l'application de celle-ci à un degré violant le droit ou la morale. "

Pour des personnes non impliquées, cela peut paraître sans importance de savoir qui, de la Société Suisse de la Protection des Animaux ou de la Fondation Franz Weber, recevra l'héritage. Mais pour Madame Margrit Scheffmacher, le choix de la Fondation Franz Weber était significatif, sinon elle n'aurait pas, en 1998, rédigé expressément un nouveau testament. C'est particulièrement dans le domaine des droits de l'individu que les sentiments et les décisions subjectifs sont protégés. Le respect de l'individu implique justement la reconnaissance de ses désirs personnels et subjectifs.

Ce fut la dernière volonté prouvée, de la part de Madame Margrit Scheffmacher, de donner en héritage une partie de sa fortune à la Fondation Franz Weber. Et c'est le devoir de la Fondation Franz Weber d'aider la généreuse bienfaitrice, au-delà de sa mort, dans l'aboutissement de sa dernière volonté.

R. S.

Entente secrète ?

L'audience des référés, à laquelle, sur requête du tribunal de l'arrondissement de Zurich, j'étais tenue d'assister en compagnie de Me Rudolf Schaller, le 22 avril 2003, m'a laissé une impression désagréable et oppressante. Il y régnait un climat hostile, méprisant, entretenu par le juge aussi bien que par les avocats de la partie accusatrice, provoquant le sentiment agaçant que tout était joué d'avance, que ces Messieurs s'étaient concertés et s'étaient mis d'accord pour arracher coûte que coûte à la Fondation Franz Weber l'héritage versé (versé et investi depuis longtemps). Depuis le tout début, le juge faisait comprendre qu'il avait déjà pris sa décision concernant le verdict, et c'est en cherchant péniblement des paragraphes adaptés qu'il tentait de " prouver " que pour la Fondation Franz Weber, le cas était sans issue. Puis il dépeignait, dans les couleurs les plus sombres, les conséquences d'une absence d'un " accord à l'amiable ", au cas où la Fondation ne serait pas prête à le souscrire.

Un avocat de la partie accusatrice avait sauté sur l'occasion pour faire un discours assez long, dans lequel il faisait part au juge de son " dégoût " et de son " incompréhension " face à l'attitude de la Fondation Franz Weber qui, selon ses propos venimeux, préférait apparemment jeter son argent par la fenêtre en payant des avocats plutôt que de l'employer pour la cause de la protection des animaux. Me Schaller, quand il pouvait enfin placer un mot, lui rétorqua à raison que c'était bien la Société Suisse de Protection des Animaux / Pro Tier et non la Fondation Franz Weber qui avait déclenché cette procédure.

A la fin des débats judiciaires, le deuxième avocat de l'accusation félicita, en des termes élogieux, le juge pour la tenue remarquable, voire exemplaire du procès. Jamais encore il n'avait, déclara-t-il d'une voix étouffée par l'émotion, assisté à une direction d'audience par un juge aussi compétent, clair, objectif et souverain.

Ce fut une prestation consternante, affligeante, qui donnait l'impression qu'entre accusateurs, avocats et juge, il y avait entente secrète.

Judith Weber

Dans la spirale de la mondialisation

Un parasite importé d'Afrique du Sud menace nos abeilles

par Kerstin Ulmer et Margrit Kirchherr-Rothbeck

" Si l'abeille venait à disparaître, l'espèce humaine n'aurait que quatre années à vivre ; plus d'abeilles, plus de pollinisation, plus de plantes, plus d'animaux – plus d'hommes. "

Albert Einstein

Les abeilles d'Europe sont-elles menacées d'anéantissement ?

Sur la vague de la globalisation généralisée, un coléoptère d'Afrique du Sud, le petit coléoptère des ruches (Aethina tumida, catégorie : Coleoptera ; famille : Nitidulidae) a bien voyagé. Aux Etats-Unis par exemple, il fait depuis des années des ravages dévastateurs. En Europe, pour l'instant, aucun dommage n'a été relevé – ce qui probablement est seulement une question de temps. Souvenons-nous : une autre calamité concernant les abeilles, déclenchée elle par des acariens Varroa, avait fait le tour du monde – et plus que jamais nous souffrons des dégâts occasionnés par cet insecte. Cet état de fait a provoqué dans certaines régions des Etats-Unis une pénurie dans le processus de pollinisation. Chez nous aussi, les abeilles ne seraient pas les seules à être en danger. Avec les abeilles, ce sont environ 60 % de nos plantes autochtones qui seraient menacées dans leur survie. Quel scénario de catastrophe ! Il semblerait que les bourdons et les abeilles sauvages également sont menacés (voir plus loin : Effets sur l'apiculture et la nature).

L'urgente nécessité de se préoccuper de cette thématique a été démontrée assez rapidement, lors des premières déclarations sur la présence du coléoptère parasite des abeilles en Egypte et en Australie. A l'époque du trafic mondial de reines d'abeilles et de colonies entières, le fléau ne tardera pas à arriver en Europe – à moins que nous

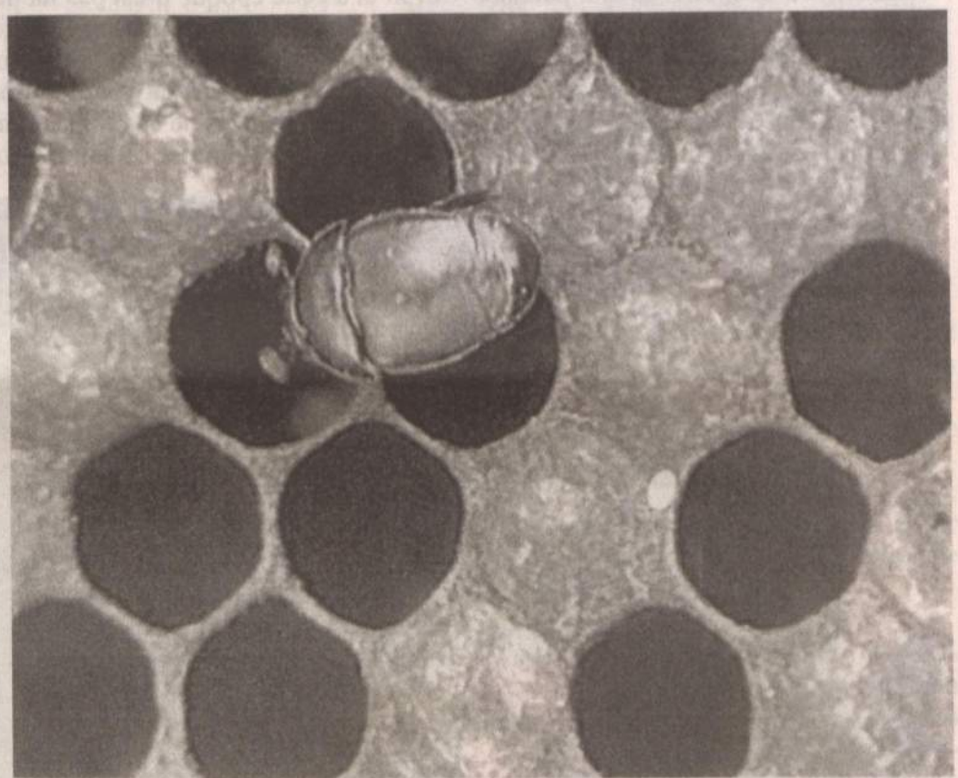

Le malheur vient d'Afrique du Sud: le dangereux coléoptère des ruches

contribuions à ce que des contre-mesures soient prises.

Milieu vital original et prolifération

Le petit coléoptère des ruches est originaire d'Afrique du Sud, où les abeilles autochtones (Apis mellifera capensis et Apis mellifera scutellata), au cours de l'évolution, se sont arrangées avec lui. L'abeille du Cap se révèle d'une agressivité avérée à l'encontre du coléoptère. De nombreuses abeilles gardiennes tentent d'empêcher l'intrusion des insectes à l'entrée de la ruche déjà. On observe également une intense activité de nettoyage au fond de la ruche. Les coléoptères et leurs larves sont éliminés activement de la ruche et leurs œufs sont détruits. A l'approche d'un danger, le coléoptère rentre sa tête et ses pattes sous sa carapace impénétrable. Protégé de cette façon, il ne craint pas les abeilles. Toutefois, elles ont encore la possibilité de carrément l'emmurer à l'aide de résine des arbres, ce qui ne prend que quelques jours. Les abeilles essayent de cette façon d'empêcher une circulation incontrôlée du coléoptère à l'intérieur de la ruche. Ainsi, il ne représente un réel danger que pour les po-

pulations affaiblies d'abeilles en Afrique du Sud. Une colonie d'abeilles vigoureuse et saine peut facilement s'accommoder de cet intrus.

Le petit coléoptère des ruches a été recensé pour la première fois en 1996 aux Etats-Unis (Floride). En Afrique du Sud, la légende veut que ce soit une colonie d'abeilles infectée, voyageant sur un bateau, qui l'introduisit dans ce pays. Une colonie se serait établie dans une grue de chantier en bois qui avait été démontée et acheminée par bateau. A l'arrivée, les abeilles ont été tuées mais le coléoptère avait survécu. D'autres suppositions portent sur l'éventualité d'une arrivée du parasite dans des fruits en provenance d'Afrique du Sud. Depuis 1998, sa prolifération a été explosive aux Etats-Unis, favorisée avant tout par la migration avec les abeilles (1500 km parcourus ne sont pas exceptionnels!), par le commerce des abeilles fortement répandu aux Etats-Unis (abeilles en paquets) et par le trafic des reines. (A Hawaï, il existe des apiculteurs produisant et expédiant plus de 100'000 reines par année).

A la différence de l'Afrique du Sud, l'apiculture aux Etats-Unis se base plus fréquemment sur l'abeille commune européenne qui ne résiste pas au parasite étranger. Les colonies d'abeilles aux Etats-Unis ont été réduites depuis de 50 % par endroit. La réponse à la question de savoir pourquoi ce parasite avait apparu juste à cet endroit et à cette époque n'est pas facile, car les activités d'importation et d'exportation existaient depuis de nombreuses années déjà. La prolifération arbitraire d'insectes ne se fait pas sans difficultés, car l'animal est ancré profondément dans son milieu vital original naturel. Un nombre suffisant d'espèces similaires ou des événements et facteurs extérieurs seuls peuvent provoquer des mutations plus ou moins prononcées qui permettraient par exemple à ce coléoptère de s'établir sur un tout autre continent .

Sur le continent africain, il a été découvert en juin 2002 en Egypte et, en septembre 2002, il a atteint l'Australie! Le commerce mondial des abeilles représente un risque considérable. Les coléoptères, mais aussi les œufs, peuvent facilement être introduits dans ces paquets d'abeilles. Beaucoup d'entre eux ne sont pas contrôlables. Lors d'expéditions de reines, le danger se situe dans la pâte alimentaire. La couleur des larves, très petites au stade initial de leur développement, se confond avec celle de la pâte, et celles-ci sont pratiquement indétectables. Les rayons, ou nids d'abeilles en provenance des régions infectées sont également un moyen sûr de prolifération du parasite.

Si l'abeille venait à disparaître, l'espèce humaine disparaîtrait à brève échéance...

Description, évolution et comportement

Le coléoptère fraîchement éclos n'a pas encore sa couleur définitive. Jaune-brun au début, il évolue vers un brun de plus en plus foncé jusqu'à devenir noir. L'insecte est long de 5 à 7 mm et large de 2,3 à 2,5 mm et peut vivre jusqu'à 6 mois. Les insectes peuvent survivre à la saison froide en résidant dans le nid d'hiver des abeilles. Le coléoptère aime séjourner dans des fentes ou des recoins, inaccessibles pour les abeilles, et où celles-ci ne peuvent venir y nettoyer. La surface de contact du couvercle, sur les côtés, est également un de ses lieux de séjour favori. Son alimentation est très variée. Il mange tout ce qui se trouve dans les rayons. De plus, comme il peut assimiler également des fruits doux, légèrement pourris (mangue, melon, pêche, par ex.), il ne dépend pas de la présence de colonies d'abeilles. Les coléoptères mangent apparemment leurs œufs et les larves mangent des larves plus petites qu'elles-mêmes. Mais la préférence du coléoptère va vers le miel et le pollen, et il ne dédaigne pas les œufs d'abeilles. Mais il ne séjourne habituellement pas

à proximité du nid de couvain et n'y fait donc pas de gros dégâts. Il paraît même incompréhensible que le parasite soit même parfois nourri par les abeilles ! Si une abeille se présente face au scarabée, les mandibules ouvertes, celui-ci saute immédiatement sur elle, sonde sa trompe et la force à le nourrir.

Selon certaines affirmations, on trouverait dans une colonie d'abeilles deux fois plus de femelles du parasite que de mâles. On ne sait pas exactement combien d'œufs une femelle peut pondre avec son aiguillon de ponte, mais dans les ruches des abeilles communes européennes, deux ou trois femelles seules suffisent pour contaminer toute une colonie. Il est possible que la prolifération explosive se produit lors de travaux avec la colonie ou à l'occasion d'interventions dans celle-ci. Cela a un effet de stress sur le coléoptère. Il est alors capable de produire en un temps record 50 à 60 minuscules nids d'œufs. Le nid est en forme d'éventail, large de 6 à 7 mm et bien visible. Un seul œuf mesure 1,4 mm de long et 0,26 mm de large.

Après 3-4 jours de développement dans l'œuf, la larve blanche, qui atteindra une longueur de 11 mm, en sort. Pour la colonie d'abeilles, c'est la période la plus dévastatrice. La larve se fraie un chemin, tout en mangeant, à travers la cire et le couvain, vers les dépôts de pollen et de miel. Les déjections des larves modifient le miel ; il commence à fermenter et devient inconsommable, aussi bien pour les abeilles que pour l'homme. Le miel s'écoule des rayons endommagés et ceux-ci s'écroulent, dégageant une mauvaise odeur qui rappelle celle des oranges pourries.

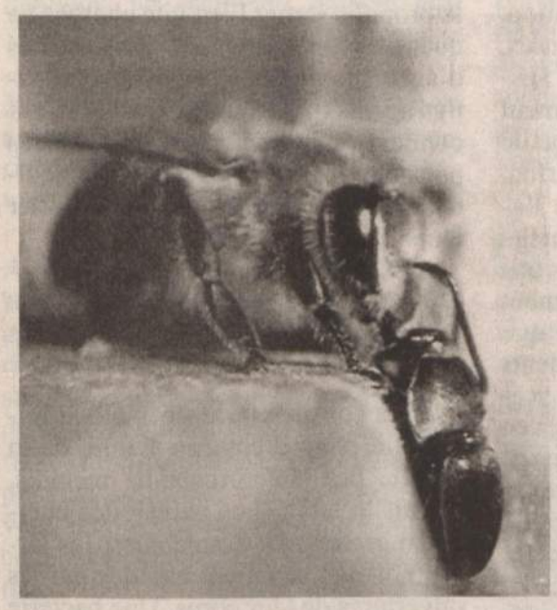

Choquant: le parasite oblige l'abeille à le nourrir

Le danger de l'apiculture itinérante

Si l'atteinte est importante, la totalité de la ruche sera détruite. Si aucun couvain n'est en cours et si la pollution par les larves prend le dessus, les abeilles qui, en principe, ne sont pas atteintes, s'enfuient (essaim de nettoyage).

Après 10 à 16 jours, les larves du coléoptère, munies de 6 pattes émergeantes, quittent la ruche par grands groupes en se laissant tomber sur le sol pour y entamer leur chrysalidation. Si la larve ne trouve pas son sol préféré constitué de sable non tassé, elle peut se déplacer jusqu'à 80 mètres aux alentours pour s'enfouir de 5 à 60 centimètres dans le sol afin de devenir une chrysalide. A ce stade a lieu également l'hibernation. Des hivers glaciaux ne constituent pas un problème ! Au bout de trois à quatre semaines, les coléoptères sortent, à condition que le temps soit beau. Une semaine à peine après l'éclosion, la première ponte peut avoir lieu.

Le coléoptère vole très bien. Il met ainsi en danger non seulement les ruches d'abeilles à proximité, mais aussi les colonies d'abeilles situées dans un périmètre plus large. L'apiculture itinérante est la cause de la prolifération étendue de foyers d'infection. Sans la présence d'abeilles, ces foyers progressent de 20 km par année.

La reproduction se passe dans les rayons, même à l'extérieur de la colonie ; en particulier lorsque ces rayons renferment, en plus des restes du miel, du pollen. Des

Envahisseurs voraces: larves et coléoptères dévastent les ruches

réserves importantes de rayons se transforment rapidement en couvains de masse. Des rayons plus anciens recouverts de peaux de chrysalides de plusieurs générations sont plus résistants contre ces infestations de larves. Ils peuvent être réutilisés après avoir été nettoyés soigneusement avec de l'eau sous pression.

Une humidité de l'air de plus de 50 % semble être propice à l'évolution du scarabée parasite des abeilles. Dans les ramifications des rayons, l'humidité habituelle est de 40 %. Les colonies affaiblies ne sont souvent pas en mesure d'atteindre ce taux et sont, de ce fait, d'autant plus menacées. En automne, et si le coléoptère rencontre des conditions favorables, une ruche peut être anéantie en deux ou trois jours. Les rayons doivent être maintenus en l'état au moyen d'une déshydratation artificielle, particulièrement en ce qui concerne les rayons de miel fraîchement vidés. Ils seraient complètement détruits s'ils étaient exposés à l'air ambiant normal.

Durant la saison chaude, 4 à 5 générations de coléoptères peuvent naître. L'évolution de l'œuf jusqu'à l'insecte formé dure de sept à huit semaines aux

Etats-Unis, légèrement plus qu'en Afrique (38 à 41 jours). Il a été constaté que le coléoptère des ruches supplante occasionnellement les autres parasites présents dans la ruche.

Conséquences pour l'apiculture et la nature

Le problème principal se situe dans le fait que l'abeille européenne, dont les colonies sont répandues tout autour du monde, n'identifie pas le coléoptère comme un parasite, mais le laisse entrer dans la ruche et, même, le nourrit. Elle ne peut se défendre avec ses forces propres contre cet ennemi. Les conséquences sont catastrophiques. Des colonies entières s'effondrent – ce qui constitue le début de la fin de l'apiculture !

Les abeilles sauvages et les bourdons sont probablement également menacés. Dans une étude en laboratoire, 80 coléoptères des ruches au total ont été répartis sur 4 colonies de bourdons. L'évolution est comparable à celle intervenue dans la ruche d'abeilles. Même si le scarabée faisait fuir d'autres parasites, les dommages causés étaient dévastateurs. Au bout de cinq jours, le couvain était entièrement dévoré et on a comptabilisé pas moins de 3600 larves de différentes tailles. Reste à déterminer si le scarabée peut également s'attaquer à des bourdons vivant en liberté. Dans ce cas (tout comme sur les fruits), sa prolifération échapperait à tout contrôle !

Si le coléoptère devait être introduit en Europe, les conséquences sur la pollinisation des fleurs dans la nature seraient inestimables. Il faudrait s'attendre à une incision de dimension historique dans l'équilibre écologique.

Nid d'oeufs du meurtrier des abeilles

Comme durant l'hiver 2002/2003, l'acarien Varroa a conduit maintes fois à des pertes dévastatrices de colonies. Une partie des apiculteurs a déjà baissé les bras et il est à craindre que peu seulement d'entre eux livreront une bataille au coléoptère, d'autant plus que la moyenne d'âge des apiculteurs en Allemagne, par exemple, se situe au-dessus de 60 ans.

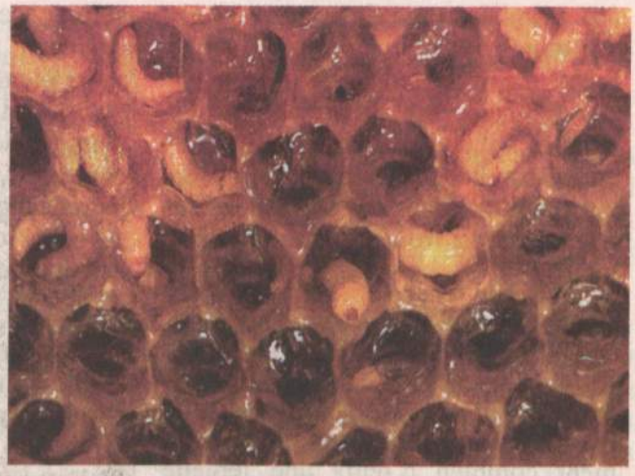

Des rayons d'abeilles victimes de l'appétit des larves

Traitement et prévention

On ne connaît pas pour l'instant de méthodes efficaces et défendables.

L'aire potentielle de diffusion sur terre ainsi que le climat qui permet au coléoptère de (sur)vivre demeurent inexplorés. Par contre, son comportement devient plus léthargique à température plus basse. C'est pour cette raison qu'une atteinte de l'Europe du Nord paraît moins probable. Par contre, ce n'est pas le cas pour l'Europe du Sud et l'Europe centrale.

Aucun antidote n'est légalement admis et conforme aux lois. Toutes les mesures prises à l'encontre du parasite (gazage, immolation, congélation, etc.) se sont révélées dangereuses, voire mortelles, pour les abeilles aussi. Le coléoptère est génétiquement plus proche de l'abeille que de l'acarien Varroa. C'est pour cela que l'abeille souffre davantage des poisons efficaces utilisés dans le traitement contre le coléoptère que lorsque des traitements sont appliqués aux acariens. Nous sommes là en face d'un problème de principe qui détériore les perspectives de traitement. La congélation des nids d'abeilles représenterait une solution adéquate, quoique fastidieuse, pour éradiquer les scarabées cachés dans les rayons ou dans les supports à miel.

L'apiculture industrielle aux Etats-Unis favorise la propagation du fléau et, dans ces conditions, des contrôles efficaces sont pratiquement impossibles à réaliser. L'utilisation de moyens prétendument sûrs, sur des bandes en plastique, par exemple du CheckMite de Bayer (qui contient des phosphates organiques) pour la lutte contre les coléoptères et les larves dans les colonies d'abeilles est largement répandue aux Etats-Unis. Mais l'impact est tellement négligeable que les apiculteurs laissent stagner les traitements dans les colonies d'abeilles durant toute la saison. On peut dès lors supposer que de cette façon, et en un temps record, des coléoptères résistants feront leur apparition. De plus, le miel, la cire et le propolis seront bien vite chargés de quantités extrêmement importantes d'agents toxiques. CheckMite et d'autres agents (par exemple GardStar, qui contient du permethrine) sont réputés pour être les cache-misère des apiculteurs qui veulent vendre ou exporter leurs colonies d'abeilles.

Ennemis naturels et moyens techniques

Il a été constaté qu'un nématode minuscule, long d'environ 1 mm, de la famille des Heterorhabditis megidis, détruit la larve. Les nématodes cherchent activement à rencontrer les larves hôtes et pénètrent en elles par les ouvertures de leur corps. Une bactérie libérée par les nématodes tue les lar-

ves qui virent au marron en quelques jours. Les nématodes se reproduisent par la suite dans le cadavre en voie de décomposition. Les nématodes sont inactifs par des températures de moins de 12° C. Par contre, ils sont capables de survivre à des longues périodes de gel et de résister pendant quelques mois sans animaux hôtes. La fourmi de feu (Solenopsis invicta), également déjà introduite aux Etats-Unis, fait aussi partie des ennemis naturels. Elle se nourrit aussi bien de chrysalides que de larves juste avant leur transformation en chrysalides.

Les autres traitements possibles consistent à interrompre de façon importante le cycle d'évolution des scarabées :

1. Elimination des larves dans la terre. Un traitement du sol en-dessous et autour des colonies d'abeilles avec des produits chimiques pénétrant dans la terre y éliminera les larves, les chrysalides et les coléoptères en éclosion. Cette mesure a provoqué aux Etats-Unis une intoxication massive du sol qui devait être recouvert de bâches en plastique afin de protéger les abeilles contre le contact meurtrier avec le sol. En Europe, les traitements chimiques de cette sorte seraient interdits.

2. Captage des larves émigrants par des pièges ou des bassines afin d'éviter qu'ils n'arrivent au sol pour se transformer en chrysalides. Pour garantir une efficacité effective à cette méthode, les récipients doivent être vidés soigneusement et régulièrement.

3. Modification des trous de vol, c'est-à-dire installation d'une nasse d'atterrissage afin de rendre difficile la pénétration des coléoptères.

A ce jour, seuls les moyens techniques sont à recommander. Encore faut-il appliquer une hygiène stricte. Les rayons de miel ne doivent pas être stockés longtemps, un essorage immédiat est recommandé de façon pressante. Le matériel ou les rayons vides peuvent aussi être contaminés. Souvent, des larves ont été introduites de cette façon dans des colonies saines. Il faut s'abstenir d'échanger des rayons.

L'observation du comportement des abeilles, également, pourrait être importante. Essayent-elles éventuellement de se libérer activement aussi bien des larves que des coléoptères adultes ? La multiplication des reines de colonies capables de se défendre serait alors une possibilité d'intervenir.

La reine des abeilles avec sa cour

Le constat est amer, mais il faut bien établir aujourd'hui qu'une apiculture certifiée biologique sera impossible à réaliser.

Il faut réagir à temps. Depuis longtemps, le Canada a décrété une interdiction à l'importation, la Grande-Bretagne l'a imité depuis peu. En Grande-Bretagne, à ce jour, les abeilles d'importation peuvent provenir, à part d'un pays de l'UE, uniquement de Hawaï ou de Nouvelle-Zélande. Afin de protéger nos abeilles et notre nature du coléoptère des ruches, nous devons établir de toute urgence une interdiction à l'importation concernant les abeilles et les reines d'abeilles, valable pour toute l'Europe. Cette interdiction se réalisera seulement par une large collaboration de tous les groupes d'intérêt et de toutes les personnalités concernés, prêts à s'occuper du problème et à prendre publiquement position.

K. U. et M. K.-R.

Photos : Prof. Dr. Gerald Kastberger, Université de Graz

Informations complémentaires sur le site Internet : www.bienenstockkaefer.de

24 heures LE GR

http://www.24heures.ch MARDI 26 AOÛT 2

20 000 signatures pour sauver Lavaux

Les Vaudois devront se prononcer une nouvelle fois sur la protection de la région de Lavaux. L'initiative «Sauver Lavaux» de l'écologiste Franz Weber a recueilli 19561 signatures, alors que 12000 suffisent pour aboutir. Le texte vise à ancrer à nouveau la protection du vignoble dans la nouvelle Constitution vaudoise.

Cette disposition, qui veut préserver le paysage de Lavaux [illegible] danger[illegible] urbani[illegible] mo[illegible]

TRIBUNE DE GENÈVE

FLORIAN CELLA/SEPTEMBRE 2002

Franz Weber. *Infatigable.*

ernier et le 25 août, en
e «chaleur écrasante».
ion populaire devrait
ici à deux ans au plus
ellement trois, ainsi
it une nouvelle dis-
a Constitution vau-
Weber a d'ores et
ne «campagne de
erme pour sauver
e comme «la hui-
u monde».

AP

7e merveille de Suisse

LAVAUX Le vigno[illegible]n terrasses pourrait figurer au p[illegible] est toujours à l'étude

Le Nouvelliste «SAUVEZ LAVAUX»

L'initiative a abouti

■ La deuxième initiative «Sauvez Lavaux» de Franz Weber a abouti. Elle vise à réintroduire dans la nouvelle Constitution vaudoise la protection du célèbre vignoble vaudois. Elle sera soumise au peuple dans un délai de deux ans. «Sauvez Lavaux II» a recueilli 19 561 signatures. Les paraphes ont été récoltés sur l'ensemble du canton, «*ce qui est important dans l'optique de la votation*», a déclaré Franz Weber. La nouvelle Constitution vaudoise, entrée en vigueur en avril, a supprimé le principe de protection du site de Lavaux, introduit après la votation de 1977. Les dispositions protégeant des sites particuliers sont désormais laissées à la loi d'application. Les initiants craignent que la loi soit trop peu rigoureuse. Franz Weber estime que cette suppression est «très grave». Depuis ce printemps, il sent une «pression énorme» pour de nouvelles constructions: «*Nous devons sans arrêt faire des oppositions*», explique le Montreusien. «*Les vignerons peuvent procéder à des agrandissements, mais dans le style du village*». ATS

Tages-Anzeiger

20 000 Unterschriften für Weingebiet Lavaux

Lausanne. – 19 561 Personen haben die vom Umweltschützer Franz Weber lancierte Initiative «Sauvez Lavaux» unterzeichnet, wie Weber bekannt gab. Die Initiative fordert, dass der Schutz des Weinberges in der neuen waadtländischen Verfassung verankert wird. (AP)

Region Lavaux retten

Lausanne. – Die Waadtländer müssen sich erneut zum Schutz der Region von Lavaux äussern. 19561 Personen haben die vom Umweltschützer Franz Weber initiierte Initiative «Lavaux» unterzeichnet, wie Weber an einer Pressekonferenz in Lausanne bekannt gab.

▶ **TOURISME**
Le label Unesco fait vendre 6
▶ **REDÉCOUPAGE**
Le district ne veut pas être absorbé 21
▶ **FRANZ WEBER**
Sa nouvelle initiative a abouti 21

La Suisse compte déjà six sites reconnus d'importance mondiale. Lavaux aurait tou

L'HOMME DU JOUR

Franz Weber, inusable combattant de l'écologie

LE TEMPS

Le cheveu a blanchi mais il reste en bataille, le débit saccadé des arguments n'a pas ralenti, et l'indignation est toujours aussi totale et théâtrale. A 76 ans, Franz Weber a remis sans hésiter le couvert de son emblématique combat pour Lavaux. Il n'admet pas que la nouvelle constitution vaudoise délègue à une vulgaire loi la sauvegarde du célèbre coteau vigneron. Pour que ce dernier retrouve [illegible]

Neue Lavaux-Initiative

ap. Die Waadtländer müssen sich erneut zum *Schutz der Region Lavaux* äussern.

Lavaux: tout le monde signe pour Franz Weber

Sébastien Jost

Le vieux lion triomphe. Franz Weber a récolté 19 561 signatures pour «Sauver Lavaux», l'initiative constitutionnelle qu'il a lancée le 25 avril dernier. Il lui en fallait 12 000 pour

COMBAT Franz Weber au milieu des vignes de Lavaux, qu'il défend. «C'est la carte de visite de la Suisse», lance-t-il. Près de 20 000 Vaudois sont de son avis. Sébastien Féval

ti[illegible]
tu[illegible]
en [illegible] supprimé le prin[illegible]

LA LIBERTÉ

La seconde initiative de Franz Weber a abouti

«SAUVEZ LAVAUX II» • *Elle vise à réintroduire dans la nouvelle Constitution la protection du célèbre vignoble.*

Les Vaudois se prononceront une nouvelle fois sur le sort de la région de Lavaux. Hier, à échéance du délai légal pour la récolte des signatures, l'écologiste montreusien Franz Weber annonçait avoir récolté pas moins de 19561 signatures, malgré la canicule. Ce qui constitue une marge suffisante, compte tenu des paraphes rejetés après validation, pour atteindre les 12000 signatures nécessaires à l'aboutissement de sa seconde initiative «Sauvez Lavaux».

Si le vote populaire qui devrait suivre d'ici à deux ans est positif, la Constitution sera à nouveau dotée d'un article sur la protection du Lavaux. La Constituante avait en effet supprimé la disposition qui protégeait explicitement le site. Les articles 6bis et 6ter de l'ancienne Constitution étaient entrés en vigueur en 1979, suite à la première initiative «Sauvez Lavaux» de Franz Weber, acceptée en juin 1977 par le peuple. Une disposition générale leur a fait place, disant que «la loi définit les zones et régions protégées», sans les nommer expressément. «La loi d'application n'est pas suffisante», selon Franz Weber, le patron d'Helvetia Nostra. L'abandon de l'article constitutionnel serait même né d'une véritable volonté des milieux politiques et immobiliers, toujours d'après lui.

Déjà en 2002, l'écologiste avait fait parler de lui. Il avait appelé le peuple à refuser la nouvelle Constitution. Les verts, largement représentés au sein de la Constituante, n'avaient pas suivi. La Constitution était finalement passée, au grand dam de Franz Weber, mais il tient à rappeler tout de même que «les habitants du Lavaux ont dans leur majorité refusé la nouvelle Constitution».

La nouvelle disposition serait même plus sévère que la précédente. Une clause supplémentaire a été ajoutée, stipulant que toute personne lésée mais aussi les associations de protection de la nature et celles de protection du Patrimoine pourraient attaquer une décision qui porte atteinte à la protection du Lavaux. Ce serait donc là une belle victoire du militant écologiste, qui ne veut pourtant pas s'arrêter là: une inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco serait un plus pour le vignoble, cette «huitième merveille du monde», selon Franz Weber. JP

L'initiative populaire a brillament abouti

L'actuel ministre français de l'Education Nationale Luc Ferry convaincu de falsification de l'Histoire aux dépens de la Protection animale !

par Elisabeth Hardouin-Fugier
Professeur des Universités

Luc Ferry, philosophe, professeur à l' Université de la Sorbonne, à Paris, devenu (2002) Ministre de l'Éducation nationale a publiè deux livres en 1992 : Le nouvel ordre écologique et L'arbre, l'animal et l'homme, puis, en 1994 : Des animaux et des hommes. Peu après le Sommet de la Terre de Rio (1992), ce philosophe critique l'écologie et diabolise la protection de l'animal en l'associant étroitement au personnage d'Hitler. Luc Ferry prétend que la loi de protection de l'animal (du 24 novembre 1933) est l'œuvre personnelle du Führer ; il écrit que cette loi est " chère au cœur d'Hitler ": le " Führer tiendra à suivre personnellement l'élaboration de cette gigantesque loi de 180 pages ", puis L. Ferry généralise : " Nul hasard, en ce sens, si c'est au régime nazi et à la volonté personnelle d'Hitler que nous devons aujourd'hui encore les deux législations les plus élaborées que l'humanité ait connues en matière de protection de la nature et des animaux ".

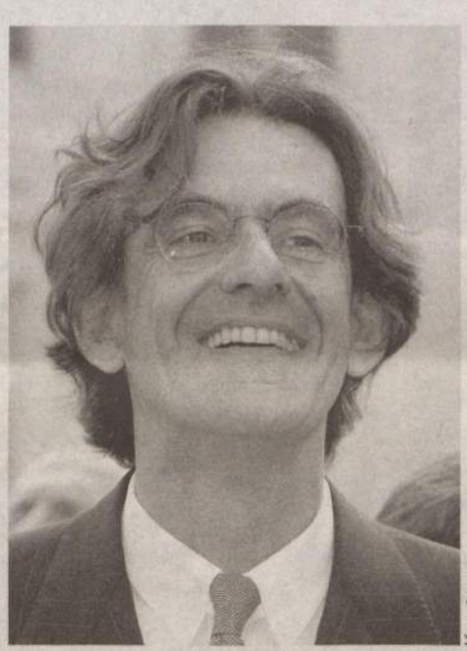
Keystone

Satisfait de ses faux : Luc Ferry

Luc Ferry: "La compassion pour l'animal est nazie"

Histoire d'une désinformation

Les deux livres de L. Ferry bénéficient d'un immense soutien médiatique. Dès lors, de grands journaux parisiens traitent de nazie toute protection législative de l'animal, des philosophes (Jeanine Chanteur), des ethnologues (J.P. Digard), des auteurs catholiques (J.F Six, René Coste), des scientifiques réputés (Axel Kahn), puis des Américains, citant Luc Ferry (Boria Sax, The Animal under the Third Reich) présentent comme une évidence que toute compassion envers l'animal conduit au nazisme.

En Suisse, les conclusions de Luc Ferry sont reprises en octobre 1992 par la presse, peu avant le vote sur l'initiative populaire pour l'abolition de la vivisection, soumise en votation le 7 mars 1993. Des annonces de très grand format, publiées à titre onéreux, s'étalent dans de grands quotidiens suisses opposés à la suppression de la vivisection, dénonçant les liens supposés entre la protection animale et le nazisme.

Fabrication par Luc Ferry d'un faux signé Hitler

Peu après avoir pris connaissance des idées de Ferry, j'ai lu la traduction française d'un texte de Victor Klemperer, Juif resté dans l'Allemagne nazie comme époux d'une Aryenne, alors que son cousin, le chef d'orchestre célèbre, s'était exilé. Victor Klemperer raconte sa vie quotidienne de Juif persécuté. Très attaché à ses animaux, il n'eut plus le droit de cotiser à la Société Protectrice des Animaux, dite " Institution allemande des chats ", désormais sous contrôle nazi. Ses animaux bien aimés lui furent enlevés, puis tués. " Il s'agissait d'une intervention officielle et systématique et c'est une des cruautés dont aucun procès de Nuremberg ne rend compte ".

Keystone

Accusation monstrueuse du Ministre français de l'Education Nationale : Les protecteurs des animaux sont des adeptes camouflés de Hitler !

Ce témoignage contredit les affirmations de Luc Ferry. C'est alors que j'ai entrepris de rassembler tous les textes allemands (non traduits en français) concernant la législation du 24 novembre 1933 : Le Journal officiel du Reich, éditions successives du Commentaire (Kommentar) de cette loi, Thèses de juristes et de vétérinaires et, plus largement, les écrits d'Hitler, Mein Kampf, les Propos de table, les Discours, etc. ainsi que les analyses des historiens du nazisme.

Au terme d'une longue étude, j'ai découvert avec stupeur que Luc Ferry proposait dans son livre de 1994 ce que le droit français nomme un faux, c'est-à-dire un texte publié sous un faux nom, celui d'Hitler ! En effet, Ferry prend un fragment d'un des Commentaires de la loi, dû à un juriste allemand, en supprime une phrase, le signe Hitler et même Göring, et fait passer ces lignes pour un fragment de la loi du 24 novembre 1933. Selon Ferry, cette loi aurait 180 pages, alors qu'elle figure sur à peine deux pages du Journal Officiel Allemand.

Mais je n'étais pas au bout de mes découvertes : grâce aux textes allemands originaux, que je m'étais procurés, je détectais, dans les livres de L. Ferry, des traductions approximatives, fausses ou fluctuantes, une ignorance réelle de l'histoire du nazisme et du droit allemand, des tours de passe-passe montés pour accréditer ses propos (par exemple, citer quelques expressions allemandes), des effets presque théâtraux de mise en page pour impressionner ses lecteurs. Dans ses innombrables interviews et conférences, Ferry accusait plus ouvertement les protecteurs de l'animal de connivence avec le nazisme. Or, la loi du 24 novembre 1933 ne doit pratiquement rien à Hitler, sauf la signature, inévitable puisque le Führer s'était déjà doté des pleins pouvoirs législatifs.

LA LOI ALLEMANDE DU 24 NOVEMBRE 1933
Origine et élaboration

En pays germaniques, le statut juridique de l'animal s'inscrit dans une grande richesse intellectuelle : de nouvelles sciences de la nature et de l'éthologie, une pensée philosophique novatrice sur l'animal, de Kant à Schopenhauer et un foisonnement de recherches littéraires et scientifiques, de Goethe à Konrad Lorenz. L'influence anglaise est forte ; en effet, la première loi (nationale) du monde de protection animale est le Martin's Act anglais du 22 juin 1822, enfin obtenue par des abolitionnistes de l'esclavage.

Le prince Albert de Saxe-Cobourg, époux de la reine Victoria, introduit très tôt en Saxe une législation pro-

Keystone

Propagande de Goebbels : " Le Führer est un grand ami des animaux. "

tectrice de l'animal. En 1871, le Code pénal du nouvel Empire allemand unifié inclut la protection de l'animal dans l'article 371, chiffre (Ziffer) 13 qui, né démodé, suscite aussitôt d'interminables débats ; dès la fin du XIXe siècle, les juristes publient des livres sur la question. Plus chanceuse, la protection de la nature aboutit, dès 1910, à la création d'une administration prussienne, ancêtre de nos ministères de l'environnement, puis cette notion est incluse dans la Constitution de la République de Weimar (1919). C'est une première mondiale.

Malheureusement, les associations protectrices de l'animal, pourtant soutenues par d'éminents juristes, ne peuvent obtenir la réforme du vieux Code Pénal. Leurs propositions, très bien documentées, sont sans cesse repoussées ; les assemblées régionales les renvoient au gouvernement national (le Reich) qui se déclare à son tour incompétent, si bien qu'en 1933, l'article du code pénal de 1871 concernant l'animal reste en vigueur, à peu près inchangé,

Hitler et Blondie

Dès son arrivée au pouvoir, le nazisme s'empare de l'ensemble de la vie allemande, bien au-delà du simple domaine administratif. Aucun domaine n'y échappe, y compris culturel. A leur tour, les associations de protection animale sont unifiées sous le contrôle nazi, c'est une phrase du président national, membre éminent du parti nazi, que reproduit L. Ferry : " Dans le nouveau Reich, il ne doit plus y avoir place pour la cruauté envers les animaux ", propos présenté comme " Instruction de notre Führer".

Cependant, Hitler ne semble avoir d'intérêt réel que pour les chiens dits de berger (chiens-loups), en raison de leur ressemblance avec l'animal emblématique du loup (Wolf), dont le Führer adopte le nom pendant quelques mois. La propagande dirigée par J. Goebbels utilise l'animal comme un signe de bonté d'Hitler. Des photographies, largement diffusées en cartes postales, représentent le Führer caressant des enfants, approchant une biche et accompagné de sa chienne Blondie.

Cependant, aucun texte d'Hitler sur la protection de l'animal n'est mentionné par les juristes chargés de rédiger la loi du 24 novembre 1933, ni par les auteurs de thèses de droit, pourtant astreints à d'obséquieuses louanges d'Hitler, ni dans les recueils de pensées d'Hitler publiés par la propagande, ni par ses proches.

" L'utilité " de la souffrance infligée

Dès janvier 1933, les protecteurs de l'animal présentent de nouveau leur projet de loi au nouveau gouvernement formé par Hitler. Une des quarante commissions de juristes mises en place en avril 1933 l'examine dès le 29 avril 1933 pour mettre au point le texte d'une loi nationale, promulguée le 24 novembre 1933. Les débats de cette commission ont été publiés en 1999 (par Winfried C. J Eberstein) ; le nom d'Hitler n'y apparaît pas. Cette loi est publiée parmi des centaines d'autres (plus d'une par jour en avril 1933), mais elle reste en majeure partie (mise à part la vivisection) l'œuvre de plusieurs générations de protecteurs des animaux. En 1946, cette loi est jugée compatible avec la démocratie par la Commission de dénazification des Alliés ; elle a servi de base aux propositions ultérieures pendant des années et elle est remplacée par la loi du 24 juillet 1972.

En 1933, le critère qui permet de sanctionner des tortures ou des tourments infligés à l'animal change radicalement par rapport au code pénal de 1871. Autrefois, le juge pouvait ordonner une sanction dans le seul cas où la maltraitance aurait été effectuée en public, car on craignait la contagion du mal moral. La loi de 1933 remplace ce critère par une appréciation d'une autre nature, qui est l'utilité de la souffrance infligée. Tout autant anthropocentriste que le texte précédent, la loi permet une plus grande efficacité pratique, sur le terrain.

Keystone

Hitler pose avec son chien-loup Blondie.

La vivisection, le " scoop " de Göring

Pour les protecteurs de l'animal, le côté sombre de la loi du 24 novembre 1933 reste cependant l'intégration à la partie IV, d'une législation sur la vivisection, si controversée, mais la légalisant sous certaines conditions. Luc Ferry croit ces dispositions " en avance de cinquante ans (et même plus) " sur leur époque, c'est exactement le contraire qui est vrai, la loi de 1933 ne fait que reprendre, pour l'essentiel, la loi anglaise de 1876, ainsi que plusieurs de ses versions prussiennes.

Pour préparer l'opinion que les nazis cherchent encore à ménager, un stratagème est très habilement mis en œuvre par Göring. Ce dernier réussit un " scoop " magistral ! Il annonce à la radio de façon tonitruante la " suppression de la vivisection en Allemagne ", expliquant aux journalistes que quiconque la pratiquerait serait passible du camp de concentration. Un décret, valable quelques semaines, jusqu'à la promulgation de la loi du 24 novembre 1933, interdit en effet le mot " vivisection ", mais la chose demeure, sous l'appellation " expérimentation sur l'animal " qui n'est autorisée qu'aux laboratoires agréés par les nazis. Cette disposition revient à fermer aux opposants politiques et aux Juifs la recherche médicale. Le décret interdit de publier les expériences hors des journaux scientifiques et reprend une liste de précautions et limitations, pour la plupart présentes dans les textes précédents ; il est intégré presque textuellement dans la loi du 24 novembre 1933.

Une accusation ignoble

Ce " scoop " réussit au point que des caricaturistes dessinent des animaux destinés aux expériences qui acclament Göring dans leur laboratoire par le salut hitlérien. La fausse nouvelle se répand en Amérique, où elle est, aujourd'hui encore, souvent prise pour la réalité. Le Ministère de la Propagande nazie s'en empare pour prouver le haut degré de civilisation du nazisme, argument développé en particulier par Himmler dans un de ses discours, souvent cité par les détracteurs de la protection animale. 60 ans plus tard, Luc Ferry croit encore qu'Hitler a supprimé la vivisection. Il fait à mots couverts une terrifiante révélation : " L'alliance de la zoophilie la plus sincère n'en n'est pas restée aux paroles mais s'est incarnée dans les faits ". Et il réserve à ses interviews la clef de cette abominable accusation : ce sont les protecteurs de l'animal qui, ayant obtenu la suppression de la " vivisection " sur l'animal, portent la responsabilité des expériences effectuées sur les prisonniers des camps de concentration.

Or, les procès de Nuremberg contiennent une cinquantaine de récits d'expériences menées sur des animaux, souvent publiées dans des journaux scientifiques, avant d'être appliquée à l'homme. C'était d'ailleurs la condition obligatoire (circulaire du 29/12/1931), bien que dérisoire, pour qu'Himmler autorise à utiliser des prisonniers pour d'abominables expériences. Cette inversion des rôles dans l'expérimentation médicale n'est donc qu'une grossière calomnie, que certains répètent encore.

Les déclarations de Luc Ferry (et de quelques autres pseudo-chercheurs) sur les liens supposés entre la protection animale et le nazisme sont dignes de devenir " un cas d'école " dans l'histoire de la désinformation. Les historiens savent que la vérité est plus forte que les pressions politiques, financières et/ou idéologiques, et qu'elle finit en général par s'imposer. Je remercie le Journal Franz Weber et ses nombreux lecteurs de prêter leur puissant appui pour rétablir la vérité.

E. H.-F.

Toutes les références de cet article se trouvent dans les publications suivantes d'Elisabeth Hardouin-Fugier :

" Un recyclage français de la propagande nazie, La protection législative de l'animal ", Écologie et politique, janvier 2002, pp. 53-70 - L'animal de laboratoire sous le nazisme ", C.D. Recueil Dalloz 19/2002 et site internet Dalloz. -" La protection nazie de l'animal… ", Combat nature N° 138, août 2002, p. 67 - Hardouin-Fugier É., Reus E., Olivier D. Luc Ferry ou le rétablissement de l'ordre, Tahin-Party, 2002, pp. 129-151.

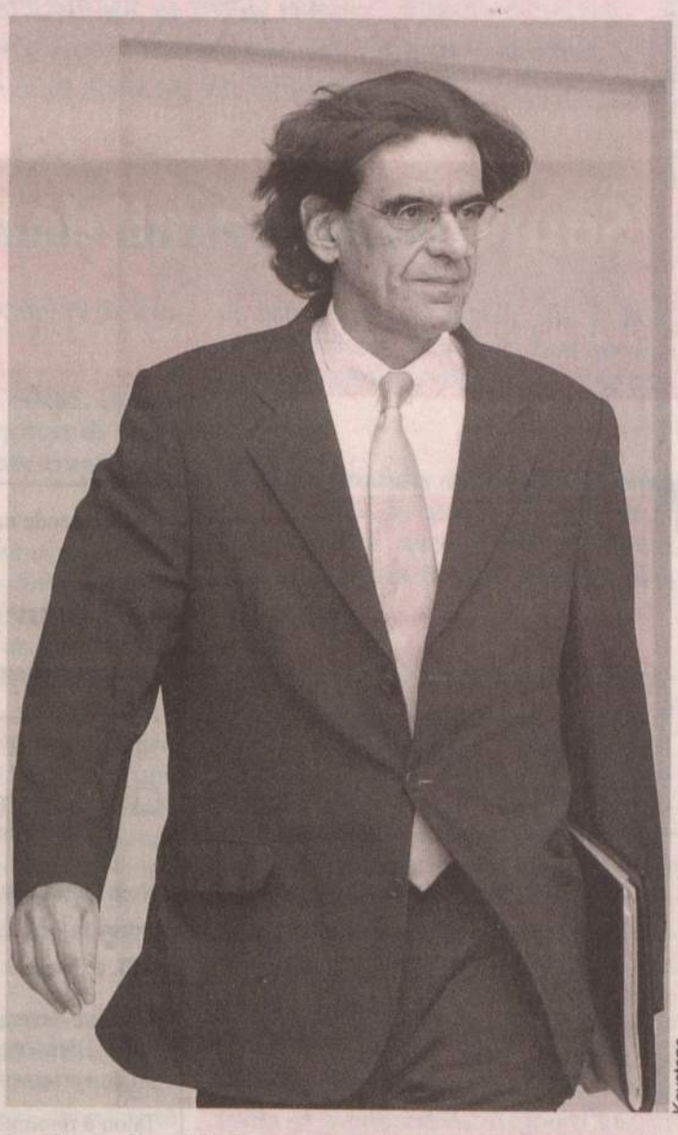

Keystone

Luc Ferry : La vérité, c'est ce qui soutient mes thèses !

Ce que vous devez savoir sur la Fondation Franz Weber (FFW)

La FFW conçoit et réalise elle-même et jusque dans les moindres détails toutes ses campagnes et tous ses imprimés informatifs et publicitaires - ce qui lui permet de réduire ses frais au strict minimum.

La FFW possède son propre système informatique et ses propres bases de données. Elle gère elle-même son fichier d'adresses et imprime elle-même ses bulletins de versements bleus (BVR). Elle évite ainsi le concours onéreux d'entreprises spécialisées. Son fichier d'adresse est protégé à cent pourcent. La FFW ne vend ni ne loue ses adresses à des tiers.

Le public est régulièrement tenu au courant des activités et de l'évolution des projets de la FFW par le Journal Franz Weber qui publie également chaque année les comptes et les bilans de la Fondation.

La FFW est une fondation humanitaire dans le sens des articles 80-89 du Code Civil Suisse. Sa comptabilité est révisée par des organes de contrôle indépendants.

Le but statuaire de la FFW est la protection de la nature et de la faune dans le monde entier. Par vos dons, vous soutenez les deux grandes réserves naturelles de la FFW en Australie et en Afrique et ses nombreuses campagnes en cours en Europe et notamment en Suisse.

Soutenez le travail de la Fondation Franz Weber!

(Fondation Franz Weber, case postale, 1815 Montreux - Tel. 021/964 37 37, Fax 021/964 57 36)

Dans le JOURNAL FRANZ WEBER

vous lirez ce que vous ne trouvez nulle part ailleurs

Dommage qu'il ne paraisse que 4 x l'an!

Assurez-vous les 4 prochains numéros pour Fr. 20.– seulement (Euro 16.-)

Je commande un abonnement au JOURNAL FRANZ WEBER à Fr. 20.–

❑ allemand ❑ français

❑ **pour moi personnellement**

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

NPL et localité: _____

❑ **comme cadeau pour**
(dans ce cas, veuillez remplir les deux cases d'adresse s.v.p.)

Nom et prénom: _____

Adresse: _____

NPL et localité: _____

Je désire devenir membre donateur de la Fondation Franz Weber et verse FS 40.– (ou plus). Dans ce prix, le Journal Franz Weber est compris. Veuillez m'envoyer votre bulletin de versement.

Talon à retourner à:
JOURNAL FRANZ WEBER, abonnements, case postale, 1820 Montreux

GRAND V

Veritas ❖ Vita ❖ Victoria
Vérité ❖ Vie ❖ Victoire

ART DE VIVRE

❖ Postule la diffusion de la **VERITE** sur l'industrie de la viande, ses rouages et ses dessous, ses atteintes irréversibles à la nature et à l'environnement.

❖ Postule le respect de la **VIE** des animaux et de la nature. Lutte contre la production industrielle d'êtres vivants et sensibles. Lutte contre la destruction des bases vitales des hommes et des animaux par l'industrie de la viande.

❖ Postule la **VICTOIRE** sur les ignobles transports de bétail, victoire sur l'horreur des usines d'animaux, des marchés de bestiaux et des abattoirs, victoire sur la souffrance des animaux de boucherie. Victoire sur la destruction de l'environnement par l'élevage industriel.

❖ **GRAND V signifie VEGETARISME et VITALITE**
Distribution de produits GRAND V. Recettes GRAND V composées par des maîtres cuisiniers, Informations sur la santé, la beauté et le style de vie GRAND V.

La nourriture végétarienne – un art de vivre

Depuis la nuit des temps, des voix austères ont incité les hommes à ne pas éprouver trop de plaisir en mangeant. Il serait impertinent d'accorder autant d'importance à la nourriture, immoral de consacrer plus que le stricte minimum en réflexion, temps et énergie à la préparation de celle-ci. Mais la nature, notre meilleur maître pour toutes les phases et domaines de notre vie, nous démontre autre chose : les créatures qui partagent notre univers, les animaux, investissent infiniment de soin, beaucoup de temps et parfois des efforts considérables dans la recherche et le choix de leur nourriture ! On n'avale pas n'importe quoi à toute vitesse. Très souvent, à la quête de l'herbe sollicitée ou le fruit convoité, de grandes distances sont parcourues en marchant ou en volant, et de nombreux obstacles franchis. Puis, la nourriture est consommée avec infiniment de plaisir, lentement et avec délice ; c'est le "*moment privilégié*" qui a pour résultat que les animaux dans la nature sont toujours en pleine forme, en pleine possession de tous leurs moyens et au sommet de leur santé et de leur beauté.

Les végétariens vivent mieux, préparent et mangent la nourriture de façon plus consciencieuse, mais avant tout : sans remords

L'équipe GrandV met tout son savoir en œuvre afin que nous transformions notre besoin élémentaire d'alimentation en un *moment privilégié*. Pour ce faire, et pour que la gourmandise végétarienne devienne un plaisir des sens, l'équipe GrandV a mis en place un forum d'épicerie fine et de plaisirs de la table. Sa philosophie est le plaisir sans remords. Dans une journée agitée, ou quand le temps pour les créations propres manque, le large choix de produits nous permet de bénéficier tout de même d'une alimentation saine et de qualité.

Lors de la préparation des plats cuisinés GrandV, une attention particulière est apportée au fait que les produits soient, de préférence, issus de la production suisse et également traités en Suisse. L'équipe exige d'elle-même et de ses partenaires un haut niveau de qualité, afin de pouvoir contribuer, à l'avenir, dans une importante mesure à votre art de vivre personnel.

Pour les produits développés et créés par GrandV, la qualité, le goût et la compatibilité avec l'environnement sont les facteurs de production les plus importants.

Stefan Lanz est le créateur dans l'équipe GrandV, à l'aise aussi bien dans le secteur touristique que dans le secteur culinaire. Chef de cuisine diplômé (dont 9 ans d'activité au Grandhôtel Giessbach), hôtelier aguerri et gastronome averti, il connaît le monde des cuisines et caves depuis des années et perçoit les préférences des consommateurs aussi bien que les exigences du marché. Sa passion pour la cuisine végétarienne lui a été révélée il y a plus de 15 ans au Grandhôtel de Giessbach. Depuis, il a transmis son savoir-faire lors d'innombrables cours et conférences. Aujourd'hui, il met son expérience au service de l'équipe GrandV.

❖ Tous les produits d'épicerie fine GrandV sont préparés à partir de produits frais, sans conservateurs. Vous pouvez sans aucun problème les stocker ou les congeler. Vous trouverez des indications précises sur notre site Internet ou sur les emballages. De façon permanente, notre site Internet et le Journal Franz Weber vous informent sur le grand choix de nos produits et leurs possibilités d'utilisation.Tous les 3 mois, le choix des produits est mis à jour et élargi. Vous recevrez les informations en temps utile sur notre site Internet www.grandv.com et dans le Journal Franz Weber.

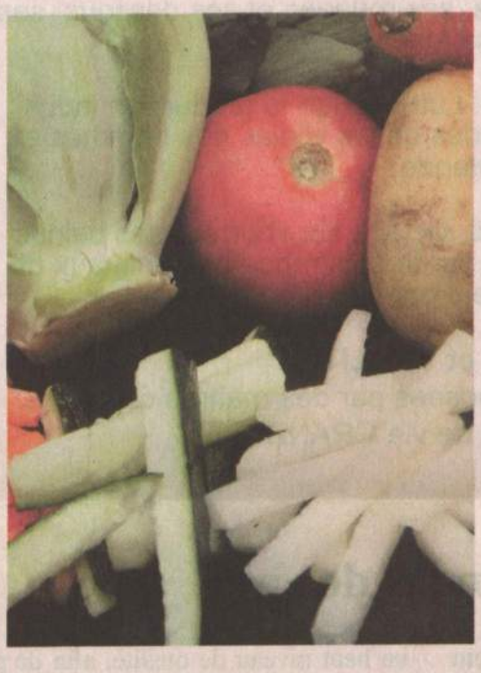

❖ Si notre corps se porte bien, l'être humain tout entier se porte bien. Savoir apprécier et savourer est un élément important de notre bien-être. Mais pour cela, notre corps a besoin d'une nourriture équilibrée. Dans la nourriture végétarienne, les éléments d'importance capitale comme les protéines sont assimilés en nombre trop faible, car les protéines justement se trouvent en général fortement concentrées dans la viande. L'équipe GrandV s'est fixé pour but de créer des produits qui nous permettent de nous nourrir de façon équilibré – et qui sont d'une variété appréciée par notre corps et nos sens.

Dans toute la palette des produits GrandV, les protéines proviennent de Seitan et de Tofu de production suisse. Ces deux produits de base sont des fournisseurs en protéines de haute qualité, avec une valeur nutritionnelle au-dessus de la moyenne. L'équipe GrandV est parvenu à une amélioration considérable en qualités gustatives de ces produits, qui auront du succès aussi bien lors d'un dîner de gala que servis en Apéritif, pour une collation, au déjeuner ou au dîner.

Les produits GrandV sont prêts à l'emploi, ce qui veut dire qu'ils sont à chauffer seulement – pas à cuire !

Vous serez enchantés par les produits GrandV ! Faites avec nous un voyage au cœur des sens.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Les produits Grand V

Terrine " Grandhôtel "

Nouveauté absolue dans le domaine de la terrine. Jusqu'à présent, il était difficile de trouver des terrines végétales sans gélatine ou œufs.

Vous pouvez servir cette terrine savoureuse comme il vous plaira : en entrée, en repas léger ou en repas principal, accompagnée de pommes de terre cuites et d'une salade.

Composition :

La terrine est composée de fines tranches de Seitan, et elle est remplie de Tofu fumé, d'herbes, de noix de pistaches, de crème et d'épices divers.

-„Rillette“ Gourmet-Party

A varier selon les goûts : cette pâte à tartiner piquante s'emploie aussi bien sur des tranches de pain ou pour décorer des créations d'apéritifs, ou diluée comme sauce à tremper pour légumes et pain, ou encore pour farcir des pommes de terre au four, etc.

Composition :

Tofu, noix, moutarde, herbes fraîches, épices

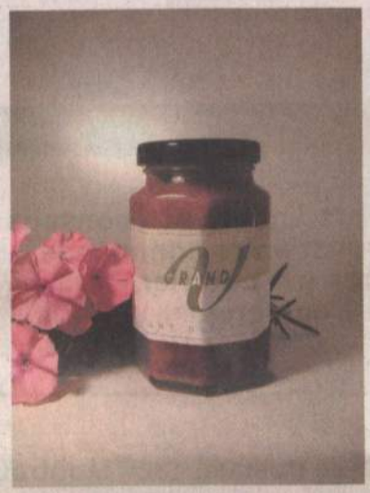

Emincé „Saveur d' Asie“

Un plat piquant et savoureux qui vous emmène en Asie, le temps d'une évasion culinaire. Vous pouvez affiner ce plat de base de diverses variations créatives.

Composition :

Seitan émincé, légumes Sichuan, huile de sésame, Sweet Chili, bouillon de légumes et épices.

Emincé „Traditionelle“

Qui ne connaît pas l'Emincé Zurichois ! Vous pouvez utiliser ce plat " Gourmet " dans sa version originale ou ajouter des ingrédients à votre guise. Profitez des recettes et des conseils publiés régulièrement sur notre site Internet.

Composition :

Seitan émincé, champignons frais, crème, bouillon de légumes.

Emincé „Bombay“

Un délire des sens ! Vous serez enchantés par la grande variété des arômes de ce curry équilibré – et vos invités apprécieront !

Composition :

Epices variés, oignons, mélanges de curry, Seitan émincé.

Demandez, s.v.p., la liste complète de nos produits et leur prix

Grand V Cuisine

Emincé " Rêve d'automne "

Recette pour 4 Personne

4	pommes	10 g	d'huile de pépins de raisin
100 g	de raisin blanc	20g	de pignons
120g	de serré	1	verre d'émincé " Bombay " de GrandV
			sel, poivre, curry

Préparation : Choisir des pommes fermes à la cuisson, les couper sans les peler en trois anneaux épais et enlever les pépins. Répartir les anneaux dans un plat à gratin beurré, assaisonner de curry et de poivre, puis cuire à chaleur moyenne pendant 10 minutes au four.
Répartir l'émincé " Bombay " sur les anneaux de pomme, ajouter le raisin et remettre au four, en augmentant la chaleur. Faire brunir les pignons dans l'huile de pépins de raisin, les mélanger au serré et assaisonner celui-ci de sel et de poivre. Verser le serré aux pignons sur les anneaux de pomme juste avant de servir.
Servir de préférence avec du riz ou des pâtes.
Bon appétit !

Le forum " cuisine et plaisir " de GrandV vous assistera et vous prodiguera ses conseils à partir de lundi, 6 octobre 2003. Vous pouvez dès à présent envoyer votre commande, et vous recevrez la marchandise dans un délai de 48 heures par courrier, accompagnée d'un bulletin de versement (à partir du 6 octobre).

✂----------

Talon de commande, à envoyer à la Fondation Franz Weber, " GrandV " Case Postale, 1820 Montreux

Nom /prénom _____

Adresse exacte _____

Telefone _____

Date _____ **Signature** _____

Article	No article	Unité	Poids	Prix	Quantité	Total
Terrine "Grand Hôtel"	0001	Terrine 1/1	500 gr	CHF 37.50		
Terrine "Grand Hôtel"	0002	Terrine 1/2	250 gr	CHF 22.50		
"Rillette" Gourmet-Party	0003	verre	200 gr	CHF 8.20		
Emincé "Traditionnelle"	1001	verre	200 gr	CHF 6.90		
Emincé "Saveur d'Asie"	1002	verre	200 gr	CHF 7.80		
Emincé "Bombay"	1003	verre	200 gr	CHF 9.70		
TOTAL						**TOTAL**

TVA incluse dans les prix. Port en sus.

La corrida doit être abolie !

" Il faut plaindre les animaux à leur naissance, non pas à leur mort. "
Prof. Dr. med. vet. Samuel Debrot

Une merveilleuse créature de Dieu ... réduite par des sadistes à un pitoyable amas de chair sanglant et tressaillant

Quelques lecteurs, choqués et incrédules à la lecture de notre article sur "L'horrible préparation des taureaux à la corrida", paru dans le dernier numéro de notre journal (no 65), nous ont demandé de confirmer les faits décrits par des sources supplémentaires.

Voici la description de l'afaitado (mutilation des cornes du taureau avant la corrida) que donne l'un des meilleurs experts en matière de tauromachie, Claire Starozinski, enseignante à Nîmes et auteur du livre : " La mort donnée en spectacle " :

" L'afeitado, procédé indigne qui consiste à scier 5 à 10 cm de corne, à repousser la matière innervée vers la racine et à en refaire la pointe. Le taureau piégé, terrorisé, torturé va subir cette terrible mutilation pendant près de vingt-cinq minutes. La pathologie de la corne étant similaire à celle de la dent, imaginez la même intervention sans anesthésie, les nerfs à vif ! La presse taurine fait état de " cornes explosées, éclatées, de tristes moignons ". Cette amputation est encore plus ignoble quand elle s'accompagne de l'implantation d'un petit morceau de bois afin d'éviter au sang de gicler. Assujetti à des câbles dans une caisse étroite, le cou tordu, la tête déviée, attaché pour la première fois, le taureau cherche à se dégager en se débattant. S'ensuivent déchirures musculaires, arrachements osseux, foulures, etc.

Plus on les 'arrange' - terme employé par les toreros – plus les taureaux tombent. Pour l'animal, les cornes jouent en quelque sorte le rôle d'antennes ; les raccourcir revient non seulement à lui ôter toute perception spatiale, mais aussi à le diminuer psychologiquement. "

Tromperie du public, souffrance innommable pour le taureau. La mutilation de la corne (afaitado) dure 25 minutes

Aucune religion ne justifie les corridas !

Nous relevons dans le livre de Starozinski quelques passages significatifs :

" Rien dans les textes sacrés ne justifie la corrida. Dieu bénit les animaux après leur création (Genèse I, 22). Après le Déluge, il déclare : *" Voici que je conclus mon alliance avec vous et avec tous les êtres animés qui sont avec vous : oiseaux, bestiaux, toutes bêtes sauvages, bref, tout ce qui est sorti de l'Arche, tous les animaux de la terre. "* (Genèse IV, 8 – 11).

L'islam également appelle à la clémence envers les animaux et à leur protection. Torturer un animal avant de l'égorger n'est pas *halal* (permis religieusement).

Corridas: bluff et escroquerie de A à Z

En outre, le nouveau catéchisme de 1993 interdit de faire souffrir les animaux sans raison. *" Il est contraire à la dignité humaine de faire souffrir inutilement les animaux et de gaspiller leurs vies. "*

Depuis les temps les plus anciens, l'Eglise a condamné la tauromachie espagnole par la voix des papes et des évêques. Le pape Pie V, dans sa bulle de " Salute gregis " en 1567, menace d'excommunication les clercs, aussi bien réguliers que séculiers, qui assistent à ces spectacles et va même jusqu'à refuser la sépulture ecclésiastique à quiconque trouverait la mort dans l'arène.

Complexe de supériorité et sadisme humains au dépend de l'animal

Or, depuis le Concile Vatican II, une doctrine différente est enseignée, selon laquelle assister à une corrida serait du domaine du libre choix du chrétien, l'autorité hiérarchique ne se reconnaissant plus le droit de donner aux fidèles un conseil, dans une option qui relève de la conscience de chacun. Par cette nouvelle attitude de l'Eglise, les organisateurs de corridas se sont trouvés confortés dans leurs efforts pour implanter la corrida en France.

On est bien loin de Thomas d'Aquin, pilier de l'Eglise catholique, qui proclamait :

" Il est vraisemblable que si l'on éprouve un tel sentiment de pitié à l'égard des animaux, on s'en trouve favorablement disposé à le ressentir envers les hommes. "

Et Mme Starozinski de conclure : " Le milieu taurin étant très attaché à la religion, nul doute qu'une condamnation des corridas par les autorités religieuses aurait des conséquences salutaires pour les taureaux.

Ce qui fut une merveilleuse créature de Dieu...

„ Pour rien au monde je ne manquerais une Corrida", disait, il y a quelque temps, l'archevêque Jean Cadilhac de Nîmes! Avec un plaisir non dissimulé, il bénissait les sadiques – appelés également Toreros – avant chaque combat. Mais son attention toute particulière allait vers les femmes aux seins débordants et aux pantalons moulants, les Christina Sanchez, Maria Sarah et autres ... toutes prêtes à trucider de façon bestiale des créatures spécialement affaiblies pour elles. Depuis plus de vingt ans, depuis sa nomination au poste d'archevêque de Nîmes, Cadilhac assistait à chaque boucherie de taureaux. L'odeur de la chaleur, de la sueur, du sang, de l'urine et de boyaux percés était pour lui tout ce qui il y avait de plus beau au monde.

Après s'être écroulé une première fois, le taureau est parsemé de blessures équivalentes à sa taille en hauteur. Ce qui veut dire qu'un animal d'une taille de 1,50 m, présentant des blessures de 3 à 4 cm de largeur causées par un poignard, saigne de 35 à 40 blessures profondes avant qu'il ne s'affaisse, affaibli par la perte de sang.

Et même dans cette situation inhumaine, on refuse la mise à mort à cet animal torturé! „Puntilla, Puntilla", s'écriait alors l'archevêque d'une voix rauque, croassant d'excitation. La Puntilla est une épée courte à lame fine, qui est enfoncée dans le cou du taureau blessé à mort – non pour le délivrer de ses souffrances, mais pour le paralyser, afin qu'il puisse continuer de souffrir. Ce qui fut une merveilleuse créature de Dieu est réduite maintenant à un pitoyable amas de chair sanglant et tressaillant, à qui, pour le plus grand amusement du public, on coupe les testicules et les oreilles – qui seront mis aux enchères ou tout simplement jetés dans la foule en délire, pour que l'ambiance atteigne son paroxysme.

La relève dans les rangs des toreros tenait très à cœur de l'archevêque. C'est pour cette raison que de toutes ses forces, il soutenait les écoles privées de toreros. Ecoles où on enseigne aux enfants de dix ans comment blesser, à l'aide de petit sabres, des petits veaux, âgés de quelques jours seulement et encore chancelants sur leurs pieds, avant de les tuer. Jean-Louis Brugues, père dominicain, le prédicateur le plus connu de France et grand ami de l'archevêque Cadilhac, disait dans une interview que les combats de taureaux „le nettoyaient de l'intérieur". Et Marice Archet, le prêtre des Arènes de Nîme nommé par Cadilhac „prêtre des Arènes" (cela existe vraiment!) déclare que chaque combat de taureau serait une LITURGIE! Naturellement, ces deux prêtres se sont égosillés à qui mieux mieux avec Cadilhac – mais que ne ferait-on pas pour avoir un avancement? Cadilhac a incité beaucoup d'enfants et d'adolscents à commettre des actes odieux, et cette incitation continuera à faire perdurer, après sa mort encore, la folie sanguinaire contre les taureaux.

Hans Fischinger
témoin oculaire, décédé en 2001

"Avec des hurlements inhumains qui sortent comme une pollution de sa gorge de femelle répugnante, Christina Sanchez annonce à la foule en délire, qu'elle vient de porter le coup fatal au torreau.

Le public, abruti, en transe, qui assiste dans l'arène de Nîmes à ce spectacle lamentable, ignore que le pauvre animal a été torturé pendant des jours afin de briser sa force, et qu'il a été poussé dans l'arène dans un état d'épuisement total et avec des hémorragies internes."

Hans Fischinger

Incroyable : dans le cadre du projet " MINOTAUR ", l'UE s'apprête, au moyen d'une première subvention de 1,3 million d'euros, à établir officiellement la corrida en Europe!

Le projet européen " Minotaur " a pour but d'intégrer dans la culture et la tradition des régions méditerranéennes les "Fêtes avec des taureaux " (ce qui signifie la course-poursuite de taureaux dans des rues et au milieu des foules jusqu'au " Bull Ring ", où des toreros procèdent au rituel interminable de la mise à mort avec ces animaux paniqués et totalement épuisés). Scandaleux : le projet est financé par des moyens émanant du projet européen " Interreg III ", un programme destiné à promouvoir la culture ! Les activistes de la tauromachie et les fans de la corrida qui se délectent au spectacle de l'humiliation et de la mise à mort atroce de ces victimes innocentes, ne pourraient rêver meilleure justification et protection de leurs pulsions sadiques !

Le projet " Minotaur " a été initié à la demande pressante des villes de Cuéllar (Segovia), San Sebastian de Los Reyes (Madrid) et Pamplona (Navarra), associées à plusieurs villes françaises et portugaises.

Qui ne serait pas tenté de se poser la question sur la qualité morale des hommes et des femmes qui gèrent le destin et le budget de l'Europe ? Qui ne se demanderait pas quel était le niveau spirituel et éthique de politiciens élevant la barbarie nue au rang de culture, proclamant " activité artistique " la cruauté et la brutalité envers des êtres sans défense et finançant le tout avec des moyens européens pendant que des causes sociales urgentes sont en attente de solutions, faute d'argent !

" La grandeur et l'évolution morale d'une nation s'expriment dans la façon dont elle traite ses animaux " (Ghandi). De nos jours, alors que la cruauté est élevée au rang de culture et d'art, cette maxime prend toute sa signification dramatique.

FONDATION FRANZ WEBER

Devant la Cour Internationale de Justice des Droits de l'Animal :

Les corridas en Espagne, en France et au Portugal

Invitation
à l'audience publique à Bruxelles

Lundi, 24 novembre 2003 – 9 heures

U.L.B. Université Libre de Bruxelles
Institut de sociologie, Salle " Eugénie Dupréel ", Avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles

Les débats seront suivis par la presse internationale
Traduction simultanée en français, allemand, anglais, espagnol et portugais

Sont accusés l'Union Européenne, représentée par la Commission Européenne, ainsi que les gouvernements et les ministres responsables des pays impliqués dans les corridas

Attention : Le nombre des places dans la salle d'audience est limitée.
Veuillez nous aviser le plus rapidement possible si vous souhaitez assister au procès.
Inscription provisoire (sans engagement)

Je désire (nous désirons) assister au procès contre les corridas, le 24 novembre 2003 à Bruxelles.

Nom et prénom : ---------- Nombre de personnes : ------

Adresse : ----------

Telefone : ----------

Date : ---------- signature : ----------

Envoyer le plus tôt possible à

FONDATION FRANZ WEBER,
Case postale, CH-1820 Montreux
TEL (0041) 021 964 37 37
FAX (0041) 021 964 57 36
ffw@ffw.ch www.ffw.ch

Fondation Franz Weber la griffe d'une protection animale efficace

Testament en faveur des animaux

Notre travail est au service de la collectivité

Pour pouvoir poursuivre ses grandes œuvres en faveur de la nature et du monde animal, la Fondation Franz Weber devra toujours faire appel à la générosité du public.

Politiquement indépendante, subventionnée ni par l'économie ni par les pouvoirs publics, elle dépend de manière impérative dans l'accomplissement de ses tâches des seuls dons, donations, legs, etc.

Le poids financier que la Fondation doit porter, ne s'allègera pas, bien au contraire: il s'alourdira en proportion de la pression grandissante que subissent le monde animal, l'environnement et la nature.

Exonération fiscale

La Fondation Franz Weber, en sa qualité d'institution d'utilité publique, est exonérée d'impôts (impôts sur les successions, sur les dons, impôts directs cantonaux et locaux). Les dons versés à la Fondation peuvent être déduits des impôts dans la plupart des cantons suisses.

Pour vos dons:

FONDATION FRANZ WEBER
CH-1820 Montreux
CCP 18-6117-3
(bulletins de versement roses)
CCP 29774
(bulletins de versement bleus)

Si votre volonté est de venir en aide aux animaux même au-delà de votre vie, nous vous prions de penser, dans vos dispositions testamentaires, à la Fondation Franz Weber. Cette seule phrase dans votre testament: "Je lègue à la Fondation Franz Weber, Montreux, la somme de Fr_____" peut signifier la survie pour d'innombrables animaux.

A observer

Pour que votre volonté soit respectée, quelques règles formelles sont à observer:

1. **Le testament manuscrit** doit être rédigé entièrement de la propre main du légataire, sans oublier le lieu, la date et la signature.

Un tel testament doit contenir la mention:

"Testament: Par la présente, je lègue la somme de Fr_____ à la Fondation Franz Weber, 1820 Montreux".

Afin d'éviter la disparition fortuite du testament après le décès, il est recommandé de le remettre à une **personne de confiance** qui le gardera précieusement.

2. **Si le testament est rédigé chez le notaire**, celui-ci peut être chargé d'inclure dans ce testament la Fondation Franz Weber comme bénéficiaire.

3. **Les personnes ayant déjà rédigé leur testament** peuvent, sans nécessairement changer celui-ci, rajouter **à la main**: " Complément à mon testament: Je décide que la Fondation Franz Weber doit recevoir après mon décès la somme de Fr_____ à titre de legs. Lieu et date____Signature ____". (Le tout écrit **à la main**).

Les nombreux amis des animaux seront heureux de savoir qu'un legs à la Fondation Franz Weber, qui est exempt d'impôts, n'est pas soumis aux impôts sur les successions souvent très élevés.

Renseignements:
FONDATION FRANZ WEBER, Case postale, CH-1820 Montreux
Tél. 021 964 42 84 ou 964 37 37 ou 964 24 24, Fax 021 964 57 36
E-mail: ffw@ffw.ch, www.ffw.ch

Parrainage de chevaux

Vous aussi vous pouvez offrir à un cheval australien une place dans l'Arche de Noë

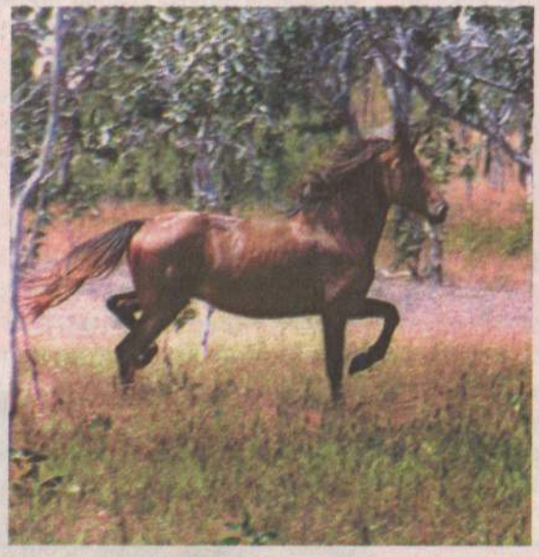

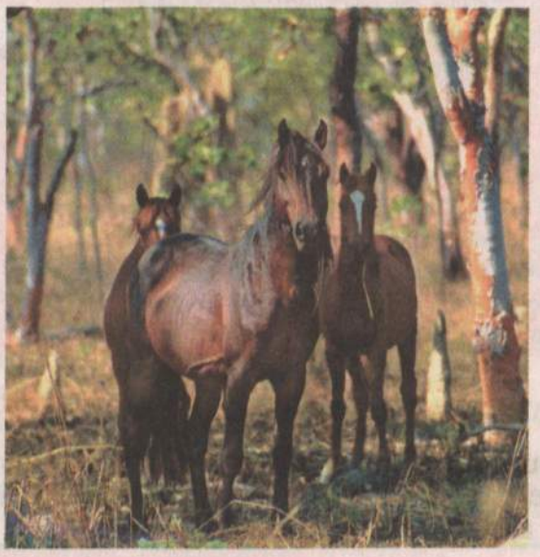

Le parrainage " Brumby "

Parrainage d'un cheval en liberté, un " Brumby " qui se promène, libre et heureux, dans notre réserve en compagnie d'innombrables autres chevaux. En raison des impératifs de la nature, il sera difficile d'identifier " votre " cheval au sein des troupeaux sur cet immense territoire. Vous recevrez cependant chaque année une photo originale, ainsi que des nouvelles régulières de la vie et des événements relatifs à notre paradis des chevaux.

Le parrainage " Brumby " coûte FS 260.- par an.

Le parrainage " Junior "

(pour enfants et adolscents)

Parrainage pour un cheval sauvage qui trouvera, dans la sécurité et la liberté de notre réserve et au milieu de ses semblables, une demeure permanente.

Les parrains " Junior " seront régulièrement tenus au courant de la vie et des événements dans notre paradis des chevaux.

Le parrainage " Junior " coûte FS 50.- par an.

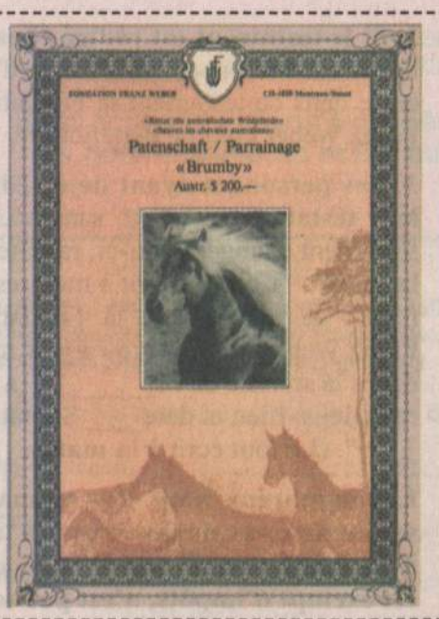

BON DE COMMANDE

A envoyer à FONDATION FRANZ WEBER, Case postale, CH-1820 Montreux

Je commande :

.....parrainage(s) " Brumby " à FS 260.- / E 175.- (cotisation annuelle)

.....parrainage(s) " Junior " à FS 50.- / E 30.- (cotisation annuelle)

Nom: Prénom :

Adresse exacte :

Date : Signature :

IMPORTANT : S'il s'agit d'un cadeau, n'oubliez pas de préciser le nom et l'adresse du bénéficiaire (qui figurera en tant que parrain ou marraine sur le certificat de parrainage).

Contre la technologie fatale, choisir la simplicité

par Alika Lindbergh

Dans un précédent article du Journal de Franz Weber (no. 64) intitulé " La technologie moderne, progrès ou impasse ? ", nous promettions d'examiner des solutions capables d'arrêter la marche à la mort où nous entraînent les technologies, sous le fallacieux prétexte du progrès.

Notre monde est au bout du gouffre. L'apocalypse n'est pas pour demain : elle est commencée, et notre conviction intime est que ce ne peut être à coups de réglementations (qu'on contourne facilement, on le sait) que nous arrêterons la catastrophe : c'est, avant tout, en changeant de manière de vivre, en pensant autrement.

Des robots capables de se reproduire

Bill Joy, un Américain considéré comme un génie de l'informatique, référence mondiale dans ce domaine, écrivait récemment dans le magazine Wired : " La puissance destructrice des nouvelles technologies sera bien supérieure à celle d'une bombe atomique ".

Les craintes de Bill Joy concernent principalement les nanotechnologies, manipulations des structures des atomes, dont le but ultime est d'élaborer n'importe quelle structure imaginable à partir d'atomes distincts.

Toujours dans le magazine Wired, le cri d'alarme de Bill Joy a des résonances apocalyptiques : " Il n'est pas exagéré de dire que nous sommes au bord d'une catastrophe dont la gravité excède celle des armes de destruction massive, et cela jusqu'à étendre son empire effrayant sur chaque individu. D'ici 2030, nous aurons construit des machines un million de fois plus puissantes que les ordinateurs actuels... Dès que des robots aussi puissants existeront, viendra sans tarder une espèce de robots capable de se reproduire. La boite de Pandore est ouverte, même si personne ne semble s'en apercevoir. Ces technologies pourront détruire tous les écosystèmes. " (C'est nous qui soulignons cette effrayante affirmation.)

Solutions naïves

Bill Joy est un scientifique de haut niveau, qui ne peut être confondu avec les prophètes de malheur... ; lui-même estime, au contraire, avoir tendance à sous-estimer la gravité de la situation, en particulier les dangers terrifiants des biotechnologies.

Toutefois, malgré son indéniable lucidité, les solutions qu'il propose semblent, contre toute apparence, bien naïves et à court terme.

Par exemple, il suggère – pour maîtriser les pouvoirs actuellement incontrôlables de la technologie – d'instituer un système de taxations, de réglementations et d'assurances qui permettrait, pense-t-il, d'influencer le cours des choses.

Une autre solution serait, selon lui, que l'Industrie, ayant profité d'un laxisme équivalent à une subvention qui lui a permis de saccager l'environnement et de consommer sans frein des énergies non renouvelables, devrait réparer elle-même les dégâts. Si, dans cette optique, les industriels devaient contracter des assurances, ils se verraient bien obligés de faire attention à ce qu'ils font lorsqu'ils utilisent des moyens dangereux, sous peine de voir leur taux d'assurance devenir inabordable !...

Enfin, Bill Joy souhaite qu'un comité de contrôle international soit constitué, dont les membres seraient " indépendants de tout intérêt économique "... Ayant connu tout au long de ma vie des traités de non-agression, des accords internationaux, des conventions, etc. contournés, transgressés et annulés par les faits, ceci me laisse bien incrédule, je l'avoue.

Sans nous consulter

Qu'on me pardonne si toutes ces solutions, même si elles sont intelligentes, me paraissent irréalistes : elles considèrent en effet les pouvoirs (politiques, industriels, technologiques) sous une lumière angéliste dont on se gausserait s'il s'agissait d'étudier des sociétés primitives, imprégnées pourtant d'une éthique fondamentale et dépourvues de notre esprit de lucre.

Ces propositions laissent espérer non seulement qu'une morale rigoureuse pourrait réglementer la technologie mondiale, mais laissent croire qu'il y a des réponses techniques au problème en supposant que technocrates et technophiles accepteraient de limiter la technologie par altruisme...

Cela me paraît aussi absurde que de confier la direction d'un pensionnat de petites filles à un pédophile notoire !

Comment, si l'on veut sauver le monde vivant, compter sur la moralité de gens qui ont provoqué, en toute connaissance de cause, au nom des droits absolus de la recherche scientifique, les menaces gravissimes qui pèsent sur notre Terre ? Le salut ne peut nous venir de gens sans scrupules, sans éthique, et qui se veulent insensibles, dont le but est, au contraire, de nous mener à une humanité trafiquée, robotisée, et ce de plus en plus loin, de plus en plus vite et, bien sûr, sans nous consulter.

Sans l'homme, la technique n'est rien

On le sait, pour l'homme moderne, les découvertes technologiques et

tous ces gadgets qui envahissent notre espace sont confondus avec la notion de progrès. Manipulés, le crâne bourré de séduisants mensonges destinés à les soumettre, nos contemporains ont fini par être convaincus qu'en effet " on n'arrête pas le progrès ", que les démences de la technologie participent d'une incontournable fatalité.

Jacques Ellul, sociologue, historien, théologien et juriste, professeur émérite à l'Université de Bordeaux, qui formula une critique radicale de la technique moderne dans son livre : Le Système technicien, ne considérait pas qu'une société technologique totalitaire était inéluctable. D'autres modèles d'organisation sociale, dans lesquelles la technique ne nous asservirait plus mais serait dominée, lui semblaient possibles. Ce penseur intelligent et de bon sens (ce qui ne va pas nécessairement de soi !) estimait que même si la société moderne s'appuie sur la technique, sa base est... l'adhésion des hommes – Jacques Ellul écrivait : " Il n'y a pas de technique en soi car, dans sa marche implacable, elle est accompagnée par l'homme, sans quoi elle n'est rien."

La solution est là. C'est de nous que dépend le futur de la planète. Nous avons le pouvoir de refuser notre adhésion à la technologie. Nous pouvons dire : NON ! , simplement.

En des temps moins vidés de leurs âmes, Mark Twain écrivait : " Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait ! " (Je ne puis me retenir de noter ici, avec affection, que cette phrase conviendrait fort bien à Franz Weber!).

En fait, il n'y a qu'une solution valable et durable : renverser le processus fatal, tourner le dos au chemin qu'on nous a fait prendre sans nous en montrer les pièges mortels, opter pour un autre mode de vie, trouver dans chacune de nos vies le chemin de la simplicité (et cela du Président d'un Etat à ses plus humbles contribuables). Choisir la simplicité volontairement, la simplicité et les énormes satisfactions qu'elle apporte.

Cela – Dieu merci ! – ne dépend d'aucun Pouvoir sans visage, mais de nous-même. " L'Impossible " est donc possible. Faisons-le : notre salut, avec celui de tout ce qui vit sur terre, est à ce prix.

Redevenir sensible au vivant

Pour retrouver le chemin de la vie, il nous faut avant tout retrouver notre sensibilité, anesthésiée par une science glacée qui sert les dieux Triviaux de notre temps.

Les accusations de sentimentalisme ou de sensiblerie assénées aux amoureux de la nature, aux amoureux de l'amour, par les esprits dits " forts ", ne sont que les noms péjoratifs d'une qualité essentielle à la vie : la sensibilité. Tout animal (dont l'homo sapiens, bien entendu) toute plante sont des êtres sensibles, et c'est là une nécessité vitale. La sensibilité est liée à la vie tout comme l'air, ou l'eau ; elle décide de l'intensité, de la profondeur, de l'importance de ce qui nous relie au reste du monde vivant. Les valeurs fondamentales ne sont pas dans la science telle qu'elle est devenue (un monstre glacé incontrôlé) mais dans le vivant.

La technologie qui nous dénature nous pousse à devenir insensibles à la destruction des écosystèmes et, plus généralement, à autrui. Fût-il vraiment ce qu'il prétend être (nous offrir des lendemains paradisiaques), le but final de la technologie ne justifierait pas notre indifférence devant les victimes qui lui sont sacrifiées allégrement : climats, biotopes, animaux et hommes, etc.

" La fin justifie les moyens " est un principe abject de voyou et ce fut toujours par le choix des moyens que se définit un homme honorable.

Il nous faut librement, volontairement, aller vers une société nouvelle basée sur la simplicité. Des mouvements dans ce sens naissent d'ailleurs partout dans le monde, car ce qu'on nomme avec mépris " les masses " comme on parlerait d'un agglomérat de d'écervelés ne sont pas aussi dépourvues de bon sens que les pouvoirs manipulateurs le voudraient.

Certes, la société de surconsommation qu'est devenue la nôtre s'imagine qu'elle trouvera le bonheur en acquérant de plus en plus de biens (petits et grands) et de moyens sophistiqués – cela va des trop efficaces et polluants produits de toutes sortes, en passant par le séchoir perfectionné, le four à micro-ondes, la voiture ou le téléphone portable, jusqu'aux ordinateurs qui, désormais, régentent notre vie.

Il y a de nombreuses décennies que le bonheur est associé à ce qui représente beaucoup d'argent : la " croissance ", dont la plupart des gouvernements sont préoccupés jusqu'à l'obsession, dépend de la surconsommation démente dont tirent profit des entités multinationales, et transnationales.

La vie simple n'est pas une vie de pauvre

Mais cette surconsommation, censée nous apporter un super confort (confondu avec le bonheur), détruit les valeurs fondamentales, seules capables de nous l'assurer. Pour consommer, il faut gagner de plus en plus d'argent et, donc, travailler au-delà du raisonnable. Nos contemporains en sont venus à consacrer la plus grande partie de leur vie et de leur énergie au travail rentable (qui est rarement celui qui nous satisfait pleinement) au détriment de ce qui donne à la vie sa plénitude : la vie amoureuse, la famille, la vie communautaire, la santé, les contacts avec la nature, les arts, les idéaux non matérialistes, etc.

Ne " tenant le coup " que grâce aux prises d'anxiolytiques et autres " dopants ", l'homme moderne n'est pas heureux. Un assez grand nombre d'entre nous en sont excédés, et leurs aspirations profondes n'étant pas comblées par des biens matériels, ceux-ci perdent peu à peu leur factice auréole de béatitude !

Pour réagir, il est évident qu'il nous faut renoncer à nos habitudes aux

conséquences qui peuvent conduire à la mort et à toutes ces machines dispendieuses qui nous réduisent en esclavage au lieu de nous apporter une liberté (de pure fiction !).

Le bon sens nous dit que nous serions peut-être – sans doute – plus épanouis sans avoir à subir le poids et les séquelles de cet arsenal dangereux dont nous commençons à nous demander s'il est vraiment indispensable. Mais bon nombre de gens qui pourtant pensent ainsi n'osent passer à l'acte, par peur du qu'en dira-t-on.

Si voisins, amis, ou simples quidams se montrent méprisants ou étonnés seulement parce que nous ne conduisons pas de voiture ou renonçons aux ordinateurs, il nous faut en éprouver une certaine fierté : celle d'appartenir à une avant-garde pensante, et non à une arrière-garde de conservateurs obtus.

Pour y parvenir sans mal, dans un monde où – hélas ! – la respectabilité dépend du compte en banque et des signes extérieurs de richesse, il faut avoir bien compris d'abord que la vie simple n'est pas une vie de pauvre. La pauvreté provient de conditions pénibles imposées donc frustrantes. Vivre sobrement par choix prouve au contraire que l'on domine non seulement sa propre vie, mais aussi tous les modes de vie et de pensées imposés par ceux qui y trouvent leur intérêt financier. C'est prouver qu'on est un être libre, de la seule liberté qui soit : celle de l'esprit.

Retrouver du temps

Le choix volontaire qui nous permet de réduire notre surconsommation nous permet de savourer la vie, plutôt que d'en sacrifier les valeurs essentielles dans la recherche d'un confort exagéré qui fait d'ailleurs de nos enfants des poules mouillées, écœurées par le moindre effort, désespérées par la plus petite contrariété!

Il ne s'agit pas de vendre sa voiture et de jeter à la poubelle télévision et téléphone portable du jour au lendemain. La simplicité n'est pas davantage l'ascétisme que la pauvreté, et la choisir n'exige pas qu'on fuie précipitamment ce qui nous fait vraiment plaisir, ce qui nous est vraiment utile. Ce qu'il faut, c'est opter pour un plaisir moins destructeur pour la planète, et moins lourd à assumer pour nous. Une foule de produits, d'objets, de modes et d'habitudes sont, en fait, superflus, et on peut s'en passer sans souffrir le moins du monde.

Peu à peu, nous comprendrons que nous pouvons nous passer très facilement d'objets coûteux, de comportements, d'habitudes nuisibles pour l'environnement, pour l'avenir de la planète et, plus simplement, pour notre propre équilibre. Nous retrouverons du temps à consacrer à notre conjoint, à notre famille, aux amis, aux animaux, à tout ce qui fait notre vie affective et que nous négligions. Ce sera progressif, ça ne marchera pas du jour au lendemain, mais c'est une solution à long terme qui risque de nous rendre une âme oubliée, des joies perdues, une profondeur sans vide et, en ruinant les vendeurs de gadgets et de " meilleur des mondes" ", de rendre le monde débarrassé de ses robots à ses vrais occupants : les êtres vivants…

A.L

Les lecteurs ont la parole

ANIMAUX

Petites travailleuses en danger

L'abeille aussi est un animal à protéger, car cette grande ouvrière nous donne un miel bienfaisant. Eh bien ! un insecticide systémique met ces insectes indigènes an danger de mort. Ce produit contient de l'imidocloprid, une substance que les Français connaissent sous le nom de Gaucho. A Genève, le département de l'agriculture a demandé aux apiculteurs de prendre des mesures pour combattre les épizooties des abeilleis. L'Office vétérinaire cantonal procédera désormais chaque printemps au recensement des colonies dans les cinq circonscriptions du canton. Ce qui est plus grave, c'est qu'au niveau fédéral, l'Office de l'agriculture (OFAG) a autorisé l'année passée, l'importation de semences allemandes ayant subi un traitement pesticide par enrobage d'imidoclopride.

Les Français utilisent les mêmes produits depuis 1994 dans les champs de tournesols, ce qui a provoqué une diminution drastique du cheptel. Atteintes de paralysie, devenues incapables de s'orienter, les abeilles ne retrouvent plus le chemin de leur ruche et meurent. D'où l'inquiétude des apiculteurs genevois. Rappelez-vous qu'Einstein a dit : " Si l'abeille venait à disparaître, l'espèce humaine n'aurait que quatre années à vivre. Ces craintes ne sont pas dénuées de fondement, car on retrouve des traces de ce produit jusque dans le pollen. On retrouve aussi ce métabolite dans le sol pendant plus de trois ans. Nos apprentis sorciers n'ont pas fini de nous contaminer avant de nous éradiquer de cette planète. La multinationale Bayer, pendant ce temps, continue à faire son miel en vendant sous différents noms cette immonde nouvelle génération de pesticides. Le comble est que malgré les protestations des agriculteurs, l'Office fédéral a récidivé cette année en déposant

une demande d'homologation qui pourrait bien lui être octroyée à titre provisoire. Mais ce sera trop tard pour revenir en arrière une fois que le mal sera irréversible. Une fois de plus, la population est prise en otage par cette mondialisation qui ne vit que pour et par l'argent, faisant des citoyens des cobayes impuissants.

Mary Meissner,1214 Vernier

Stratégies américaines

Dans votre lettre circulaire du 21.8.03 vous annoncez de " faire le procès à tous ceux qui tirent les ficelles dans les coulisses des corridas " et au lieu de les éradiquer en Espagne, les veulent introduire dans divers pays européens, où – du reste – elles ne peuvent pas être considérées comme " tradition ". Ce serait, comme vous dites, " un aspect particulièrement condamnable de l'endoctrinement du peuple et de la perversion de la jeunesse ".

A ce propos je me permets de vous faire parvenir ci-joint le " Plan d'action de l'AMA " (American Medical Association) qui date de juin 1989. L'endoctrinement susmentionné semble faire partie de leurs stratégies qui – malheureusement – sont toutes en train d'être réalisées " step by step ", dû aussi " aux différences d'avis qui existent déjà sur les objectifs et la façon d'agir " entre les amis d'animaux, différences que l'AMA cherche à " exploiter " pour " réduire le soutien et le nombre des sympathisants " du mouvement des droits de l'animal.

Dans le " Plan d'action " de l'AMA on lit en outre

" Il faut démontrer que le mouvement des droits de l'animal n'est pas seulement contre le progrès scientifique, mais aussi :

a) est responsable d'actes violents et illégaux mettant en danger les vies et les propriétés

b) est une menace pour la liberté démocratique

" Nous devons faire comprendre au public que les extrémistes s'opposent non seulement à l'utilisation des animaux dans la recherche médicale, mais aussi à la liberté de chacun de manger de la viande, de porter des fourrures et des vêtements de cuir et de jouir de divertissements comme la chasse, les zoos, les cirques, les corridas, etc. Ceci aura un impact personnel plus immédiat que celui des arguments sur l'importance d'utiliser les animaux dans la recherche : un sujet qui peut être perçu justement comme n'ayant pas d'impact personnel. " ...

Veuillez agréer mes remerciements pour votre travail et mes salutations les plus distinguées.

Agathe Rona, 6826 Riva San Vitale

En souvenir de Grégory

Je suis de tout cœur avec vous pour votre combat contre la corrida, il est en effet inadmissible qu'à notre époque, de telles horreurs soient autorisées. En tant qu'infirmière, je vis la souffrance d'autrui au quotidien et c'est parfois insupportable, surtout vis-à-vis d'enfants atteints d'une maladie incurable. Ce fut le cas de Grégory, un joli petit bonhomme de huit ans, décédé suite à une leucémie, cancer contre lequel il luttait depuis une année. Il m'avait alors murmuré : " Je suis comme un taureau dans l'arène, j'attends la mort, et je n'y échapperai pas, comme lui ... mais à moi, on ne me coupera pas les oreilles après, n'est-ce pas ? "

Cette comparaison m'a toujours effrayée, c'est pourquoi je vous verse un don, afin de lutter contre cette barbarie, et en la mémoire de Grégory, afin que plus jamais un enfant puisse se refléter ainsi.

Nicole Jollien, 1010 Lausanne

De tout cœur avec vous

Comment être insensible à toutes les horreurs qui se passent dans notre monde. Vous, Monsieur Weber, plus que quiconque avez certainement lu ou entendu que depuis quelques temps le monde va mal et nos amis les animaux en subissent les conséquences. C'est vrai plus que jamais : il faut continuer à nous battre. Nous pouvons constater la monté de la violence, de l'immoralité et de la cruauté qui se répand, et est admise dans ce monde soit disant évolué, mais qui nous montre à quel point notre civilisation est décadente ! Et ce, dans tous les domaines. Comment l'humain en est-il arrivé à martyriser ces pauvres animaux ? Le cœur saigne à lire divers articles révoltants. Quant à la mort atroce de ces pauvres taureaux, ce qu'ils subissent avant le combat est innommable. Etant retraitée et une amie des bêtes, je soutiens de tout cœur votre action.

T. h. Papa, 1005 Lausanne

Rien à donner

J'ai lu votre documentation concernant la Corrida en Espagne. Cette triste affaire m'a beaucoup frappé, parce qu'elle nous dit la vérité, rien que la vérité.

La bible nous informe clairement de la responsabilité de l'homme envers la créature animale. (Genèse 1, 20-31). Le monde se permet des actes effrayants, répugnants, impitoyables et dégoûtants, surtout que l'animal souffre déjà incroyablement par l'acte du péché, qui prend son début dans le jardin d'Eden par Adam et Eve.

Je vous assure de mon soutien absolu dans votre engagement et pour toutes initiatives, exemplaires et courageuses et que nous n'avons jamais délaissées, pour ne pas être coupables de la détresse des derniers temps, comme nous dit la Sainte Écriture. Par contre, je n'ai absolument rien à donner ou offrir à tout individu qui ne reconnaît pas le devoir qu'il doit accomplir sur cette terre.

De tout cœur, je vous remercie de votre travail, indispensable, et vous envoie mes respectueuses salutations.

Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, qui a permis de supprimer pour toujours, de sacrifier les animaux en offrande. N'est-il pas le plus grand ?

Frédy Stauffer, 4632 Trimbach

Rien à applaudir

J'ai reçu hier votre message concernant les corridas. Enfin quelqu'un qui s'occupe de cette barbarie. Il y a des années, mon mari et moi-même, avons assisté à ce spectacle révoltant. C'est tout simplement une torture. Le taureau a mis 20 minutes pour mourir et dans quelles conditions ! C'est seulement lorsque l'animal est affaibli et a perdu presque tout son sang que le matador, en grand héros, plante son épée…l'estocade. Il n'y a rien à applaudir à cette scène horrible, insupportable, que le public applaudit à tout rompre. On se croirait au moyen âge ! Mon mari et moi étions sidérés, écœurés par tant de cruauté, aussi nous sommes-nous juré de rayer l'Espagne de nos voyages. Ce qui fût fait.

Mais, pensez-vous vraiment que les lobbys : Etat, Eglise ainsi que tous les milieux financiers très puissants, renonceront un jour aux immenses rentrées de fonds à l'image de cette Espagne là, intransigeante et cruelle ?

Les droits de l'homme et des animaux sont si souvent bafoués que je me permets des doutes quant à un résultat positif. Pourtant, il faut espérer toujours et encore, ne pas baisser les bras, mais surtout remercier très vivement ceux et celles qui croient en l'homme et qui s'engagent pour une cause juste. Avec mes encouragements, je vous dis merci et vous souhaite bonne chance !.

Marthe Rüedi, 2000 Neuchâtel

Que mangeons-nous ?

Je vous adresse cette lettre ainsi qu'à diverses autres institutions car je ne sais à qui je dois m'adresser.

J'ai vu à la télévision suisse romande un documentaire sur l'élevage industriel de cochons et permettez-moi de vous dire que les mots me paraissent faibles pour exprimer toute l'horreur que j'y ai vue ! La manière d'engraisser, de traiter, de mutiler ces pauvres bêtes… 110 kg de prise de poids en 26 semaines ! je vous laisse juge… En tant que consommatrice, je souhaiterais savoir comment cela se passe en Suisse (ce reportage ayant eu lieu aux Pays-Bas). La qualité n'existe pas dans la quantité à ce niveau-là. Je me pose la question : Que mangeons-nous ?… et au prix de combien de souffrances ?

N'oublions pas que l'animal n'est pas une chose, mais bien un être vivant et c'est à ce titre qu'il devrait être considéré et traité. J'aimerais vivement obtenir des réponses à mes interrogations qui restent douloureuses.

Chantal Besson, 1203 Genève

GUERRE D'IRAK

Une trace d'espoir

Votre journal est le seul qui imprime depuis des années, des articles de fonds sur l'âme, le cœur et la sensibilité animale. Nous sommes de plus en plus nombreux dans le monde à nous rendre compte avec amertume de la décadence humaine vis-à-vis des animaux. Cette violence s'exerce naturellement aussi entre peuples sans aucun complexe. Il n'y a qu'à voir les moyens médiatiques utilisés par les agresseurs de l'Irak qui se gargarisent " en boucle " de leur force de frappe sur un pays appauvri et désarmé. A-t-on mentionné une fois les terribles souffrances qu'ont subies les animaux sous les bombardements et les incendies ?

Je fête aujourd'hui mes 85 ans et je sais que j'irai bientôt rejoindre quelque part dans le Grand Tout, des hommes et des animaux. Cela me fait peur, car je crois à la réincarnation. Alors je passe en revue (à part le genre humain) toute la liste des mammifères, oiseaux et autres vertébrés ou invertébrés. Il n'y a pas un seul de ces êtres vivants qui puisse être privilégié. Touts sont soumis à un moment ou à un autre sur cette terre, à des exactions et tortures invraisemblables, douloureuses et tragiques. Je ne me vois pas naître en chien roumain, chat australien ou phoque canadien. Je ne puis m'empêcher de pleurer chaque soir avant de m'endormir, sur les moutons égorgés, les chevaux maltraités s'ennuyant dans des boxes gris ou blessés dans les corridas, les éléphants utilisés comme bêtes de somme ou tués par des braconniers, les baleines explosées ou les dauphins étouffés par du plastique. Et si je devenais poisson ou tortue dévorés crus au Japon, singe dans un laboratoire, kangourou tiré comme un lapin en Australie, panda affamé en Chine ou serpent en Inde ?

Alors j'ai changé le " Notre Père " et je le termine par : Car c'est à Toi qu'appartiennent, le règne pour les bons, la puissance pour punir les méchants et la gloire pour tous les animaux qui ont faim, froid, soif, qui pleurent en silence et souffrent de mille malheurs.

Alika Lindbergh a raison lorsqu'elle parle d'un tout englobant le vivant, le minéral ou le naturel, la terre et le ciel, les volcans et les rivières, de cette déesse GEA dont nous dépendons tous jusqu'à notre dernier atome et notre dernier souffle. Cela me rassure aussi de lire dans les lettres de lecteurs qu'ils souffrent autant que moi concernant ces pauvres bêtes incapables de se défendre contre la méchanceté des hommes, ce qui veut dire que dans cette galaxie, il y a une trace d'espoir, de bonté et d'amour.

Marie Meissner, 1214 Vernier

Guerre à la guerre !

A mon avis, M. F. Weber n'est pas sorti de son rôle d'écologiste en se dressant contre la guerre d'Irak.

Les armes de destruction massive employées par les américains, par exemple les bombes à l'uranium appauvri, sont des plus nuisibles à notre environnement. Est-ce de l'anti-américanisme primaire que de dire que ce peuple n'a pas de chance avec ses présidents. A part le brave Lincoln, anti-esclavagiste et qui fut assassiné pour cela, Johnson et la guerre au Vietnam, Nixon et le Watergate, Truman et la bombe atomique, ces présidents ont trop de pouvoirs et sont souvent de mauvais bergers. Même le sympathique Eisenhower laissa rôtir, refusant la grâce, le pauvre couple Rosenberg.

De même que le grand dictateur Staline, criminel, n'empêche pas de reconnaître le courage, l'héroïsme du peuple russe face au nazisme, de même un peuple ne doit pas suivre aveuglément un maître. La France l'a vu avec Napoléon.

Nous avons le droit de dire " guerre à la guerre " ; œuvrons pour la paix et un environnement sain. C'est encore possible mais c'est la dernière limite.

Mathilde A. Rognon, 1207 Genève

Grâce aux Etats Unis…

Relisant votre éditorial du no. 63 du Journal Franz Weber, nous sommes encore choqués des termes outrageux et indignes que vous utilisez pour parler du président d'un pays qui nous a sauvés du fascisme sanguinaire et du communisme liberticide. Aujourd'hui, grâce aux États-Unis, le peuple irakien est débarrassé du dictateur qui l'opprimait et le torturait, le laissant vivre dans la misère, tandis que lui-même, sa famille et son clan pillaient le pays à leur profit. Même si quelques privilégiés de l'ancien régime essaient encore de revenir au pouvoir, le temps viendra où la paix et la démocratie permettront aux petits Irakiens, riches au pauvres, de devenir des hommes libres et responsables.

Bien qu'ayant apprécié autrefois vos actions en faveur des animaux et de la nature en danger, nous ne pouvons accepter vos prises de position actuelles qui politisent trop une cause destinée à être, comme les bêtes, sans haine et sans parti pris.

R. Forissier, 2300 La Chaux-de-Fonds

Une vision plus globale

Nous remercions nos lectrices et lecteurs qui ont pris la peine de nous communiquer, de façon amicale, leur opinion, divergente de la nôtre. Dans le même esprit, nous leur répondons que, de notre point de vue, la thématique de l'administration Bush / guerre en Iraq dépasse (de même que celle des Balkans et en Afghanistan) de loin toute question politique pour pénétrer de manière angoissante dans notre domaine d'action. Effectivement, quel sens peuvent avoir les efforts les plus grands et les plus louables pour sauver et préserver l'environnement et le monde animal si des superpuissances comme les Etats-Unis, ignorant cyniquement tous les avertissements et tous les acquis de la science, continuent de détruire, par leurs guerres de destruction " humanitaires " et par leur exploitation sans scrupules de l'environnement, non seulement des pays entiers – qu'ils contaminent pour des milliers d'années – mais aussi la couche d'ozone vitale de la planète, et cela sans espoir de réparation ?

Pour le spectateur averti et sans parti pris, il est tout à fait évident que la politique dévastatrice des Etats-Unis est en train de compromettre la survie de notre planète, et que cette menace nous concerne bien plus directement et plus gravement que toutes les autres menaces qui planent sur notre environnement.

Depuis son lancement, notre Journal, à côté des thèmes purement écologiques, a toujours soulevé aussi des questions d'intérêt général. En attirant sciemment l'attention de nos lecteurs sur ces aspects, nous voulons les inciter à avoir une vision plus globale, plus étendue des rapports qui régissent le monde.

La rédaction

ENVIRONNEMENT

Déchets dans la nature

Agriculteurs, nous nous inquiétons de voir, les bordures de routes en particulier, et par rebondissement les champs, jonchés de bouteilles vides. En effet apparaît de plus en plus la négligence des voyageurs, qu'ils soient à pied, à bicyclette ou en voiture. Jeter sa bouteille est devenu une habitude, hélas, aussi pour d'autres déchets. Autour de nous, nous entendons des personnes s'offusquer d'un tel laisser aller.

Le bétail est en risque d'absorber (et absorbe), en été dans les champs, et l'hiver dans le foin, des morceaux de PET et autres détritus nuisibles. Nous souhaitons alerter divers organes, et en parler le plus possible autour de nous, afin de, si possible, encourager tout un chacun à réapprendre la récupération de ses déchets, et d'autre part à répandre cette idée à son tour. C'est pourquoi nous vous adressons ce message espérant votre soutien ; peut-être ferez-vous encore plus pour enrayer ce problème. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre démarche, nous vous adressons nos salutations les meilleures.

Nelly et Jean-Daniel Bally, 1325 Vaulion

Deux mondes reliés

Un petit mot pour vous remercier de vous engager et vous battre encore et toujours pour les animaux et la nature ! Le monde est en train de changer, aussi grâce à des personnes comme vous qui ne baissez jamais les bras ! Un jour les hommes comprendront enfin que l'humanité ne pourra aller mieux que lorsque les animaux seront respectés, que les deux mondes sont reliés, ainsi que toute la création.

Bravo pour le Lavaux, et pour chaque petite parcelle de notre belle terre que l'on peut préserver et protéger !

Avec toute mon estime et tout mon appui et mes pensées les plus amicales..

Laura Rossi, 1202 Genève

Ces éoliennes mal aimées

Cher Monsieur Weber, Tout heureux de l'aboutissement de votre récolte de signatures pour Lavaux, il nous reste à espérer en l'intelligente responsabilité des vaudois !

Quel est ce vent d'incohérences dévastatrices sur un tourisme que nous devrions, tout au contraire, préserver ? Ainsi, après ce que je qualifierai d'hégémonie, en ce qui concerne l'imposition d'éoliennes à la Gittaz et au Mont-des-Cerfs, malgré le refus d'une population directement

concernée par leurs multiples nuisances, voici l'agonie prévisible, de la montagne d'Arvel ! Comment venir à bout des instigateurs bénéficiaires de ces projets nuisibles?

Sur la télévision française, j'ai appris, par hasard, que l'installation d'un parc d'éoliennes se réalisait sous l'égide de " Total " !... Décidément notre pauvre planète est en pleine " restructuration ". Pourquoi simples péquins, artistes, avons-nous toujours été contre ces monstres techniques, au rendement aléatoire puisque dépendants du caprice des vents alors que, logiquement, le solaire aurait dû leur être préféré ? Cela ne devrait pas même entrer en question auprès de techniciens et de savants honnêtes... Toujours reconnaissants pour vos courageux entreprises, nous vous adressons, cher Monsieur, nos toutes chaleureux salutations.

Colette Cerf, 1586 Vallamand-Dessus

La vraie maladie

Si l'écosystème de la planète va de mal en pis, serait-ce en partie de la faute des Verts Écologiques, qui se sont trompés de combat, dès le départ ? Oui, d'après le célèbre professeur de sociologie à l'Université d'Oxford : Desmond Morris (Prix littéraire Trente- Millions d'Amis). Ci-après extrait de son ouvrage " Des animaux et des hommes – Partager la planète ".

" Pourquoi le mouvement écologique n'a-t-il pas obtenu plus de résultat : à cause des gens qui s'en occupent. Ils ne prennent pas de risques. Ils ont adopté des tactiques à court terme au lieu d'élaborer des stratégies à long terme. Pour réunir des fonds, ils ont misé sur les émotions des habitants des villes qui sont loin des vraies questions.

" Ainsi l'écologie passe d'abord par la défense des gentils animaux les plus attrayants et en voie d'extinction ; que les autres se débrouillent seuls ! Ces animaux sont devenus les stars du show écologique, qu'ils ont transformé en un jeu pour l'élite.

" L'écologie s'est égarée parce qu'elle n'a pas réussi à faire face à la maladie qui se trouve à l'origine de tous les ennuis. Les organisateurs du mouvement n'ont pas osé regarder la vérité en face. Or, si on ne freine pas la reproduction humaine, la nature disparaîtra. Tant qu'ils se voileront la face, tout paraîtra dérisoire et superficiel. Ils emporteront, peut-être, la bataille et sauveront le panda géant mais ils perdront la guerre du monde.

" Une surpopulation humaine importante ne nous apportera que des souffrances. Aussi les écologiques ne devraient-ils pas hésiter à réclamer un ralentissement des naissances pour faire de la place aux autres espèces. Les pays en développement ne verront pas leur situation s'améliorer avec des masses d'habitants affamés mais avec une population soigneusement limitée.

" Le mouvement écologique doit sortir de sa réserve et prendre ouvertement position en faveur du contrôle démographique. "

La lecture de ce livre m'a paru tellement évidente que je pense bien faire de vous la communiquer, en vous priant de croire, Cher Monsieur Weber, à ma considération distinguée.

Liliane Moret, 1226 Thônex

Adresse utile

Je suis une fidèle lectrice de votre beau journal et travaille dans le domaine de l'écologie depuis plusieurs années. Je me permets de vous envoyer ci-joints des dépliants relatifs à ma nouvelle École "Terra Libera " qui disposera dès le 16 avril de cours d'écologie pour toute personne souhaitant une formation de base. On m'a conseillé de vous en informer, ce que je fais ici. Je vous souhaite les plus grands succès dans vos activités de préservation de la nature (et donc de l'homme) et vous prie de recevoir mes salutations très distinguées.

Anne Burgi, École Terra Libera, Association Clair de Terre, 17, ch. de-Roches, 1208 Genève

ERRATUM

A notre grand regret, la couverture de notre dernier numéro contenait une erreur en totale contradiction avec le reportage à l'intérieur du même numéro : "Le scandale des vétérinaires sans frontières à Fazao" Nos lecteurs auront compris d'emblée que le scandale à Fazao n'était pas provoqué par les "médecins sans frontières", mais par les "vétérinaires sans frontières".

Nous présentons à nos lecteurs et lectrices, et surtout à MEDECINS SANS FRONTIERES, nos vives excuses !
La Rédaction

Différend autour de la centrale éléctrique de Giessbach

Quand enfin la commune de Brienz comprendra-t-elle ce qui est en jeu?

par Me Rudolf Schaller, avocat

La Fondation "Giessbach au Peuple Suisse" s'engage depuis 1998 pour la restitution des chutes de Giessbach à la nature. Dans une correspondance datée du 18 septembre 1998, Franz Weber, en sa qualité de président de la Fondation, demandait au gouvernement bernois de profiter des circonstances exceptionnelles créées par l'échéance de la concession pour n'accorder aucune concession nouvelle, mais de restituer à la rivière Giessbach sa qualité originelle de torrent. Lors des périodes de grandes chaleurs, les constants détournement d'eaux conduisent à un tarissement presque total de la cascade et, par là même, font perdre toute sa beauté et son attractivité au Grandhôtel Giessbach, but de promenade et refuge dans une nature protégée, l'une des plus prestigieuses de Suisse et de toute l'Europe.

La valeur des chutes de Giessbach

Les chutes de Giessbach sont classées parmi les 15 des plus belles d'Europe et parmi les 5 des plus remarquables de Suisse. L'entreprise bernoise Sigmaplan, dans une expertise exhaustive, a étudié les chutes de

Giessbach du point de vue de leur qualités paysagistes.

" ...Le torrent Giessbach présente une grande variété en matière de structures d'eaux, de végétation, de relief, de sensation et d'exploitation. Surgi d'une gorge profonde, il dégringole en quatorze chutes entrecoupées de petites cascades, de bassins et de passages paisibles jusque dans le lac de Brienz. De nombreux bancs de rochers modèlent le relief et obligent les flots à un parcours en étages. Dépendant des saisons et du climat, le torrent change au fur et à mesure: tout en écumes blanches au printemps et après une averse, ou clair et lisse durant l'été indien et pendant des périodes de sécheresse. L'eau torrentueuse en elle-même, les embruns, la vaporisation et les sombres replats des rochers endiamantés créent une impression de puissance. Sur des paliers intermédiaires se sont creusées des marmites profondes ou de larges bassins. A certains endroits, des blocs de pierre et des cailloux de formes très variées ainsi que des troncs d'arbres entraînés par le courant forment le décor. Ailleurs, le courant se ramifie, provoquant dans cet espace réduit des rapides et des courants contraires. La végétation sur les bords du Giessbach n'est pas très variée.

Dans le ravin par endroits très étroit, bordé de forêts de hêtre, une couche de mousse s'est développée sur les blocs rocheux les plus importants. Les jeux d'ombres et de lumières, l'impressionnant vrombissement naturel, le souffle et les culbutes de l'eau sont aisément perceptibles. A l'exception des bruits d'avions de l'aéroport militaire de Meiringen, aucune pollution sonore ne vient troubler le grondement du torrent. Le Giessbach parle au sens acoustique aussi bien qu'à la perception visuelle. Dans le voisinage de la cascade, l'humidité élevée de l'air et la fraîcheur sont vécues très intensément.

" L'exploitation touristique est mise en exergue par la structure imposante du Grandhôtel Giessbach. Tout au long du cours d'eau, ce sont les chemins de randonnée et les ponts qui, à leur tour, marquent le paysage. ...

" ... A quel degré situer cette particularité ? Il faut la replacer dans son cadre, le lac de Brienz. Cette région, avec ses montagnes aux pentes abruptes, couvertes de denses forêts, avec les chutes de Giessbach au-dessus du lac évoque les traits austères des fjords nordiques. Certes, les chutes de Giessbach ne sont pas les seules dans la région. Cependant, avec ses quatorze paliers successifs, elles y sont uniques. A cette particularité s'ajoute sa valeur historique et culturelle: le Jakobsweg, un chemin de passage et de pèlerinage dans les temps anciens, traverse le torrent en diagonale, au-dessus du Grandhôtel. De surcroît, le complexe hôtelier, par ses aménagements intérieurs et extérieurs, est certainement l'un des derniers témoins d'une installation hôtelière typique de cette époque. Nombre de ces Grandhôtels furent érigés lors de la grande époque du tourisme, dans la deuxième partie du 19e siècle (Belle Epoque) et cela dans des paysages dotés de charmes particuliers, à cent lieues de tout village.

" ... Les chutes de Giessbach ont inspiré de nombreux peintres et poètes. Goethe lui-même décrivait ainsi les chutes de Giessbach : " Au-devant du précipice - il écume, furieux - saut après saut - jusqu'à l'abîme. " La relation romantique aux chutes de Giessbach, quelque peu pathétique, se manifeste en 1820 également par l'attribution aux quatorze chutes d'eau de noms de personnalités issues de l'histoire bernoise.

" Le Giessbach est un véritable torrent de montagne, évoluant dans un paysage original à la nature préservée. "

Des lois – encore et toujours

Les législations bernoise et suisse protègent de façon exemplaire les chutes de Giessbach, mais malheureusement, les tribunaux empêchent l'application des lois. Par décision du Conseil d'Etat du 19 décembre 1950, les chutes de Giessbach furent déclarées site protégé No 100 R.8 au sens de l'article 32 de la constitution du canton de Berne. les prescriptions de protection interdisant clairement " toute atteinte au cours naturel des eaux. "

Selon l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, et après audition des cantons, le Conseil Fédéral établit un inventaire d'objets d'importance nationale. L'admission d'un objet à intérêt national dans l'inventaire de la Fédération signifie que celui-ci mérite tout particulièrement le maintien inconditionnel ou alors le ménagement le plus étendu possible (Art 6 de la loi sur la protection de la nature et du patrimoine).

GIESSBACH constitue l'objet no 1511 dans l'inventaire fédéral des paysages et des monuments naturels d'importance nationale. Les " fameuses chutes de Giessbach " sont expressément mentionnées dans la description y relative.

Mieux encore : même la loi fédérale sur l'exploitation des cours d'eau favorise, dans son article 22, la protection de la nature. " Il s'agit de ménager les sites de beauté naturelle et de les préserver dans leur intégralité si l'intérêt général est prédominant. "

Les experts les plus haut placés dans la protection de la nature

L'article 7 de la loi fédérale sur la protection de la nature prescrit une expertise obligatoire faite par la commission de la protection de la nature et du patrimoine pour toute attribution d'une concession par la Confédération, comme c'est le cas ici.

Cette législation a pour but de faire assister les juges, très souvent maladroits et peu instruits en matière de protection de la nature et des paysages, par des experts de premier rang. Car, contrairement à une opinion largement répandue, lors de la définition de la faisabilité de protection d'un site naturel, il ne s'agit pas de poser des questions auxquelles on ne peut apporter que des réponses subjectives. Tout comme la perception de l'art n'est pas seulement chose innée mais s'acquiert par la formation, la perception du paysage est basée sur la formation, sur les valeurs transmises par des écrivains, des poètes, des peintres et des compositeurs.

Dans le cas présent, c'est la commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine qui a émis l'expertise, signée par sa présidente, Madame K. Riklin et de son secrétaire, Monsieur F. Guggisberg. L'expertise analyse de façon approfondie les faits et la situation autour du Giessbach, et évoque en détail la situation juridique.

D'après les experts, les chutes de Giessbach se situeraient au centre de l'objet 1511 répertorié par la loi sur la protection de la nature et du patrimoine. Selon l'article 6 de cette même loi, il s'agirait tout particulièrement de préserver pleinement ce site ou alors de le ménager le mieux possible. Et les experts de continuer :

"Dans l'estimation de la sauvegarde intégrale des chutes de Giessbach, il existe principalement des critères paysagistes. Le torrent de Giessbach présente une grande variété de structures aquifères, en relief et en sensations. Selon les saisons et la pluviométrie, les chutes de Giessbach peuvent se présenter de façon très différente. Au printemps et après des chutes de pluie, le torrent déferle, parsemé d'écumes, en quatorze chutes. En été, pendant la période sèche, il s'écoule, transparent, jusque dans le lac de Brienz. Le jeu d'ombres et de lumières, la présence dominante des bruits de la nature comme les bruits de fond de l'eau et ses mugissements, l'écume et ses hauts brouillards et la fraîcheur sont particulièrement perceptibles et renforcent l'image de cet imposant torrent de montagne. Pour les visiteurs, l'intensité de cet événement éminemment esthétique plaide en faveur du maintien de la grande qualité de ces chutes. Les chutes de Giessbach ont servi d'inspiration à de nombreux peintres et poètes, notamment Goethe.

La commission d'experts, venue même en déplacement sur les bords du Giessbach, émet un avis définitif prônant le maintien intégral des chutes de Giessbach et, par conséquent, préconise qu'aucun prélèvement d'eau ne soit effectué.

Justice secrète

La Fondation " Giessbach au Peuple Suisse " avait fait valoir l'application de l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et elle avait en particulier insisté sur la tenue d'un débat judiciaire public. Mais aussi bien le tribunal administratif bernois que le Tribunal Fédéral avaient débouté cette motion. C'est ainsi qu'ils ont pu rendre leurs verdicts arbitraires dans le plus grand des secrets. Reste à savoir s'ils avaient osé passer outre les conclusions de l'expertise précitée lors d'un débat public, en l'absence de témoignages et sans avoir donné un coup d'œil sur le site.

Le tribunal fédéral justifie son verdict du 22 janvier 2003 avec l'impossibilité d'une application de l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, garantissant un procès dans les règles. Car, pour les concessions, il s'agirait d'applications du droit public et non pas de revendications de droit civil. On traiterait exclusivement des sujets d'intérêt général, et non pas le droit de défense inhérent à la propriété de la Fondation " Giessbach au Peuple Suisse ".

Cependant, il ne faut pas avoir fait des études de droit pour comprendre immédiatement à quel point cette justification est incongrue. La Fondation " Giessbach au Peuple Suisse " possède la totalité du terrain de la propriété. Elle veut obtenir la protection de cet ensemble constitué en parc, et en particulier des chutes du Giessbach. Si une concession attribue le droit d'exploitation à une usine électrique, celle-ci prélèvera de l'eau dans le torrent et fera tarir les chutes naturelles du Giessbach. Dans ce cas, la Fondation " Giessbach au Peuple Suisse " sera sans aucun doute lésée dans son droit de propriété.

L'importance d'un débat public

Rien que le nom de la Fondation " Giessbach au Peuple Suisse " est la preuve évidente que les chutes du Giessbach sont d'une importance existentielle pour cette fondation. Pas d'eau ou seulement de faibles courants seraient fatals pour Giessbach en tant que site touristique ; les clients de l'hôtel, les randonneurs, les donateurs de la Fondation et les actionnaires de la Parkhôtel Giessbach SA ne seraient plus intéressés par le site.

L'opinion du tribunal fédéral est difficilement concevable et est certainement due à discrimination permanente de Franz WEBER par la plus haute instance juridique de la Suisse.

C'est justement dans le cas présent qu'un débat judiciaire public est nécessaire. Pour une fois, le public aurait la possibilité de se faire une opinion sur l'application de la loi. De plus, il aurait été possible aux juges associés de prendre personnellement connaissance des dossiers. Actuellement, les verdicts du Tribunal Fédéral sont rendus régulièrement par des juges seuls, à qui les juges associés donnent leur aval sans avoir un regard critique sur les dossiers. Le Tribunal Fédéral devient ainsi une sorte de loterie pour les personnes en quête de justice. Des avocats travaillant régulièrement pour le Tribunal Fédéral peuvent confirmer cette situation.

Le fait qu'un juge fédéral avait perdu

Paru dans la presse régionale (Der Brienzer, Echo von Grindelwald Jungfrau Zeitung).

Eine offene Auseinandersetzung?

Zum abgesagten «Talk im Bistro»

Warum fürchtet sich der Gemeinderatspräsident Peter Flück vor diesem «Talk» um das Giessbachkraftwerk? Es wäre sicher für alle Seiten sehr gut, wenn durch eine offene und transparente Auseinandersetzung zwischen Peter Linder (als Leiter GBB) und dem Vertreter von Franz Weber ein fairer und spannender Dialog in Gang käme. Mit seiner Geheimniskrämerei schafft sich der Gemeinderat von Brienz sicher kein Vertrauen.

Christian Fotsch, Brienz

les nerfs et qu'il avait craché au visage d'un journaliste de la NZZ a été abondamment discuté. Certaines personnes aimeraient intenter un procès à ce juge fédéral, bien que des connaisseurs du Tribunal Fédéral s'accordent à dire que ce juge en particulier a toujours fait une excellente prestation de juge et un remarquable travail scientifique.

C'est ainsi que l'on détourne l'attention du problème principal concernant le Tribunal Fédéral : l'élection des juges fédéraux sur proposition des partis. La fidélité au parti ainsi que l'influence qu'il exerce à l'intérieur du parti deviennent ainsi facilement des critères pour l'élection des juges fédéraux. Mais un tribunal se doit d'être indépendant, d'être au-dessus des partis, en quelque sorte. Le renforcement de l'UDC, dont les représentants officiels s'opposent vigoureusement à toute protection du paysage et de la nature, a provoqué un retournement alarmant dans l'application autrefois plutôt stricte de la législation sur l'environnement par les tribunaux cantonaux et par le Tribunal Fédéral.

L'aide viendra-t-elle de Strasbourg ?

Au nom de la Fondation " Giessbach au Peuple Suisse ", Franz Weber s'est donc vu contraint de déposer une plainte pour violation de la garantie d'un procès correct et pour violation de l'article 8 (protection de l'individu) auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. Il est bien évidemment regrettable que le système juridique suisse sera, comme il l'a déjà été en 1990, sur le banc d'accusation à Strasbourg, à cause de Franz Weber. Mais il s'agit là d'affaires hautement importantes pour toutes les personnes concernées par la juridiction en Suisse. Sans état de droit, sans tribunaux fonctionnant correctement, la cohabitation paisible en Suisse est menacée. Le peuple suisse s'est doté de lois et de réglementations constitutionnelles remarquables, en particulier dans les domaines de la protection de l'environnement et de la nature. Il mériterait que des juges indépendants permettent à cette loi de s'imposer. Il est à espérer encore que la Cour Européenne des Droits de l'Homme examine et juge de façon sérieuse le cas " Giessbach au Peuple Suisse " contre la Suisse, comme elle le faisait autrefois pour le cas Franz Weber contre la Suisse.

R.S.

Grandhotel Giessbach

Programme de la saison 2003

Dimanche, 28 septembre, 20.30h
"Sophisticated Lady" Soirée Jazz & Swing
Birgit Ellmerer et band
Entrée Sfr. 15.-- par personne

Candle-Light-Dinner au Salon Davinet
Jeudi, 2 octobre, 19.00h
"Un dîner dans la magie de la Belle Epoque"
Sfr. 130.-- par personne, tenue de soirée

Bal de clôture „Es war eine rauschende Ballnacht"
(Ce fut une nuit de bal mémorable)
Samedi, 18 octobre, 18.30h. L'ambiance légendaire de la fin des Années Trente
et le souvenir de la voix de Zarah Leander, subliment évoquées par Pierre Batal et son orchestre. Grand buffet de gala et show
Sfr. 195.-- par personne, tenue de soirée

Avant chaque bal:
Cours de danse avec Monsieur Papilion
(de 14.30 à 16.00) Sfr. 20.-- par personne,
réservation nécessaire

Pour tous ces événements nous vous recommandons de réserver le plus tôt possible.

pour plus d'information:

GRANDHOTEL GIESSBACH, 3855 BRIENZ
TÉL. 033 952 25 25 - FAX 033 952 25 30
E-mail: grandhotel@giessbach.ch www.giessbach.ch

Journées de rêve au château de contes de fées

Grandhotel Giessbach

valable à partir de 3 jours, prix par personne et jour
(de dimanche à vendredi)

	Basse Saison	Haute Saison
double Nostalgique	70.–	85.–
double Romantique	105.–	130.–
double Bellevue	135.–	165.–
Suite	165.–	205.–

petit déjeuner inclus

Menu demi-pension Sfr. 55.–.
Supplément pour chambre simple Sfr. 25.–
Basse Saison: avril - mai - juin - septembre - octobre
Haute Saison: juillet - août

Une idée originale pour faire plaisir:

Bon-cadeau pour séjours et dîners au Grandhotel Giessbach

Demandez svp notre documentation complète à : +41 (0) 33 952 25 25

Grandhotel Giessbach

Lauréat Hotel historique 2004

Grandhotel Giessbach, CH-3855 Brienz Tel. 033 952 25 25 Fax 033 952 25 30, www.giessbach.ch e-mail: grandhotel@giessbach.ch